

Identification		Numéro de dossier : 1040118001
Unité administrative responsable	Développement culturel et qualité du milieu de vie , Bureau de la directrice générale adjointe	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Sommet	Chantier 1.2.1 - Culture / savoir / innovation - Politique de développement culturel	
Contrat de ville	-	
Projet	Sommet de Montréal	
Objet	Recevoir la proposition de politique de développement culturel et mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de tenir des audiences publiques sur la proposition	

Contenu

Contexte

Réunis en 2002 au Sommet de Montréal, ses principaux leaders politiques, économiques, sociaux et culturels ont vu la nouvelle Ville comme une «métropole de création et d'innovation, ouverte sur le monde» et ils ont recommandé, dans cet esprit, qu'elle se donne une politique culturelle.

Un groupe-conseil, composé de treize membres, sous la présidence de M. Raymond Bachand, a déposé, en juin 2003, un rapport intitulé: *Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle*.

Suite au dépôt du «Rapport Bachand», une tournée des 27 arrondissements a été effectuée afin de recevoir leurs commentaires et leurs propositions. Les arrondissements ont été impliqués jusqu'au dépôt de la présente proposition. L'ensemble des services corporatifs de même que diverses instances Ville ont également été rencontrés.

Décision(s) antérieure(s)

CE02 2337; Résolution du comité exécutif autorisant la création du groupe-conseil et le virement de crédits pour la réalisation du projet de politique de développement culturel du Chantier culture-innovation-savoir, conformément aux consensus survenus au Sommet de Montréal concernant les projets du Sommet et à l'avis du Forum des chefs de délégation.

Description

Cette proposition de politique de développement culturel, tout en étant centrée sur les arts et la culture, en intègre les relations dynamiques qu'ils entretiennent avec de proches domaines: le patrimoine, les savoirs, l'aménagement du territoire, le loisir et le sport, les valeurs sociales et l'économie. Le succès d'une politique de développement culturel tient à une indispensable collaboration entre les arrondissements, les services corporatifs, des organismes comme le Conseil des arts de Montréal et le Conseil du patrimoine de Montréal, les milieux culturels et les autres partenaires.

L'accessibilité de la culture pour tous les citoyens, la qualité «culturelle» du cadre de vie, le soutien aux arts et à la culture et le rayonnement de Montréal sont les quatre enjeux majeurs qui inspirent le contenu

de ce document. Le tout s'appuie sur la coopération des acteurs car, pour assurer le succès de la mise en oeuvre d'une politique culturelle, cette coopération est indispensable.

Justification

En donnant suite à la recommandation, il sera possible pour l'Office de consultation publique de désigner rapidement une commission consultative afin d'amorcer les audiences publiques dès la mi-janvier 2005 et permettre une adoption par le conseil municipal au printemps 2005.

Aspect(s) financier(s)

Une stratégie de financement sera ultérieurement soumise au comité exécutif pour approbation.

Impact(s) majeur(s)

La culture est déjà au coeur de l'identité, de l'histoire et de la cohésion sociale de Montréal. Par cette politique, Montréal affirme aussi que la culture est un moteur essentiel de son développement, de son dynamisme économique et de sa prospérité future.

Opération(s) de communication

Un plan de communication portant sur le lancement de cette proposition de politique a été mis au point : il prévoit un événement de lancement, une opération complémentaire auprès des médias électroniques et une opération de communications internes.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Novembre 2004, annonce dans les médias de la tenue d'une consultation publique;
Janvier 2005, tenue des séances d'information;
Février 2005, tenue des séances de consultation publique;
Mars 2005, dépôt du rapport de l'OCPM;
Adoption de la politique de développement culturel par le conseil municipal vers la fin du printemps 2005.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Gestion stratégique / capital humain et diversité ethnoculturelle , Bureau de la planification et suivi du Sommet (Pierre BÉLEC)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Responsable du dossier

Bertrand BERGERON
Chargé de mission

Endossé par:

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Date d'endossement : 2004-09-10

Numéro de dossier : 1040118001



Numéro de dossier :		1040118001
Unité administrative responsable	Développement culturel et qualité du milieu de vie , Bureau de la directrice générale adjointe	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Sommet	Chantier 1.2.1 - Culture / savoir / innovation - Politique de développement culturel	
Contrat de ville	-	
Projet	Sommet de Montréal	
Objet	Recevoir la proposition de politique de développement culturel et mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de tenir des audiences publiques sur la proposition	

1. Recevoir la proposition de politique de développement culturel;
2. Mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de tenir des audiences publiques sur la proposition de politique de développement culturel.

-- Signé par Rachel LAPERRIÈRE/MONTREAL le 2004-09-12 12:23:04, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice générale adjointe
Développement culturel et qualité du milieu de vie , Direction du
développement culturel et des bibliothèques

Numéro de dossier : 1040118001

Numéro de dossier : 1040118001**Unité administrative responsable** Développement culturel et qualité du milieu de vie , Bureau de la directrice générale adjointe**Objet** Recevoir la proposition de politique de développement culturel et mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de tenir des audiences publiques sur la proposition

La dernière version de la proposition de politique de développement culturel sera transmise dans les prochains jours afin d'y apporter les corrections souhaitées par le comité exécutif lors de sa présentation le 8 septembre dernier.

Responsable du dossier
Bertrand BERGERON
Chargé de mission**Numéro de dossier :** 1040118001

Numéro de dossier : 1040118001

Unité administrative responsable

Développement culturel et qualité du milieu de vie , Bureau de la directrice générale adjointe

Objet

Recevoir la proposition de politique de développement culturel et mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de tenir des audiences publiques sur la proposition

Document de la proposition de politique de développement culturel.



rapport novembre.pdf

Responsable du dossier

Bertrand BERGERON

Chargé de mission

Numéro de dossier : 1040118001

MONTRÉAL MÉTROPOLÉ CULTURELLE PROPOSITION DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LA VILLE DE MONTRÉAL NOVEMBRE 2004

PROPOSITION DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LA

Montréal Métropole culturelle

Proposition de politique
de développement culturel
pour la Ville de Montréal

PROPOSITION DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LA VILLE DE MONTRÉAL NOVEMBRE 2004

Montréal 

Montréal : ville de culture, ville d'avenir

La culture est déjà au cœur de l'identité, de l'histoire et de la cohésion sociale de Montréal. Par cette politique, Montréal affirme aussi que la culture est un moteur essentiel de son développement, de son dynamisme économique et de sa prospérité future.

L'accessibilité de la culture pour tous les citoyens, la qualité « culturelle » du cadre de vie, le soutien aux arts et à la culture et le rayonnement de Montréal sont les quatre enjeux majeurs qui inspirent le contenu de ce document. Le tout s'appuie sur la coopération des acteurs car, pour assurer le succès de la mise en œuvre d'une politique culturelle, cette coopération est indispensable.

La culture est au cœur de l'avenir de Montréal.

Montréal

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Au Sommet de Montréal, en juin 2002, le chantier de la culture fut l'un des plus dynamiques et la nécessité d'une politique culturelle y fut unanimement appuyée. Par la suite, nous avons confié à un groupe-conseil présidé par M. Raymond Bachand le soin de produire un énoncé, qui fut rendu public en juin 2003. Je profite de l'occasion pour souligner la qualité et la profondeur de ce document et en remercier les auteurs.

Montréal est déjà, à bien des égards, une des villes dont la puissance créatrice et la convivialité sont reconnues mondialement. Et ces attributs constituent notre image de marque, ici et ailleurs. De plus, *Montréal, métropole culturelle* s'inscrit dans notre principale stratégie de développement : faire de Montréal une ville de savoir, ce qui signifie lier l'acquisition de connaissances, la culture, l'innovation et le développement économique.

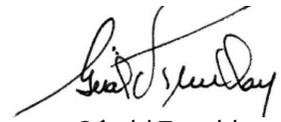
Porteuse de sens, d'identité et d'ouverture pour les citoyens, la culture ajoute également de la valeur à une société : cohésion sociale, dynamisme économique, attrait touristique. Pour ne citer que ce cas, les festivals montréalais génèrent annuellement des retombées d'environ 200 millions de dollars et d'importantes rentrées fiscales pour les deux gouvernements.

Consciente que la culture est au cœur de son avenir, la Ville de Montréal, qui y consacre déjà 4 % de ses dépenses, souhaite faire encore davantage. Mais pour cela, il faut l'appui de tous. Comme le dit notre politique : *« Il est clair, toutefois, que Montréal ne sera pas en mesure de relever les défis du nouveau siècle, notamment d'assumer ses responsabilités de métropole culturelle, en s'appuyant sur une fiscalité du siècle dernier. La diversification de ses sources de revenu est, pour la Ville, un enjeu vital. »*

Je souhaite vivement que la période de consultation publique soit l'occasion, bien sûr, d'améliorer le contenu de cette proposition de politique, dont le libellé final sera adopté par le conseil municipal au printemps 2005, mais aussi d'échanger sur les moyens dont Montréal doit disposer pour assurer la pérennité de son statut de métropole culturelle.



Le Maire de Montréal


Gérald Tremblay

Montréal

Il me fait grand plaisir de vous présenter notre politique de développement culturel. Pour notre administration, la culture, en plus d'être une valeur en soi, une identité, un facteur d'émancipation et d'innovation, constitue un important moteur de développement pour Montréal.

Nous avons, d'abord, voulu être fidèles à la mission d'une ville, quelle que soit sa taille : l'accessibilité à la culture pour tous les citoyens, accessibilité qui maintenant, dans une large mesure, relève des arrondissements. En plus d'une mise à niveau historique de son réseau de bibliothèques, la réalisation de cette mission se traduira par un souci accru d'inclusion, particulièrement face aux jeunes et aux communautés ethnoculturelles.

Il m'apparaît essentiel de rappeler que les efforts déployés quotidiennement par la Ville – bibliothèques, lieux de diffusion en arts de la scène et en arts visuels, pratique artistique amateur, mise en valeur de l'histoire et du patrimoine, programmes de soutien – représentent une contribution appréciable au développement de nouveaux publics, au profit des milieux culturels professionnels représentant toutes les disciplines artistiques.

En second lieu, notre politique manifeste une préoccupation constante d'amélioration de la « qualité culturelle » du cadre de vie, autant au centre-ville que dans chacun des autres arrondissements, en mettant à contribution l'aménagement urbain, le design, l'art public, la signalisation et en favorisant l'émergence de pôles culturels.

En dépit du rôle stratégique reconnu à la culture pour l'avenir de Montréal, ses artisans n'ont pas toujours le sentiment de constituer une priorité pour les pouvoirs publics ni, d'ailleurs, pour le monde des affaires. C'est pourquoi on retrouvera dans cette politique une forte préoccupation pour le soutien aux organismes et entreprises, qu'ils soient établis ou en émergence. A cet égard, la Ville fera preuve de leadership, autant dans l'identification des pistes de solutions que dans la concertation des acteurs.

Montréal dispose d'atouts culturels majeurs pour se démarquer ; encore faut-il mieux faire connaître ces atouts. La culture est déjà et sera, plus que jamais à l'avenir, la signature de Montréal, que ce soit chez nous ou à l'étranger.

Je vous invite à prendre connaissance de ce projet, à vous l'approprier et à nous faire part de vos commentaires au cours des consultations qui s'amorcent. Pour que la mise en œuvre de la politique soit véritablement un succès, elle devra bénéficier de l'appui de toutes les forces vives de Montréal.



La vice-présidente du comité exécutif, responsable de la culture et du patrimoine



Francine Senécal

TABLE DES MATIÈRES

La culture, au cœur de l'avenir de Montréal	11
1 MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE : DÉJÀ UNE RÉALITÉ, TOUJOURS UN PROJET	
1.1 Tracer la voie vers l'avenir	13
1.2 La culture : un enrichissement pour chacun, des bénéfices pour tous	14
1.3 Notre but, nos ambitions, nos valeurs	15
1.4 L'état des lieux	16
1.5 Nos partenaires	17
2 MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE : LA CULTURE AU CŒUR DU QUOTIDIEN	
2.1 Là où commence la « ville de savoir »	19
2.1.1 Les bibliothèques : l'infrastructure d'une métropole culturelle	19
2.1.2 Les bibliothèques : un rattrapage incontournable	20
2.1.3 Les jeunes, le quartier, l'école et la culture	20
2.2 Des activités et des lieux plus accessibles	22
2.3 Une culture plus valorisée	26
2.3.1 Une reconnaissance plus étendue	26
2.3.2 Un cadre de vie plus stimulant	26
3 MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE : LA CULTURE ET CEUX QUI LA FONT	
3.1 Les organismes artistiques	29
3.2 Les grandes institutions	30
3.3 Les festivals et événements	31
3.4 Les équipements	31
3.4.1 Les équipements à caractère local et métropolitain	32
3.4.2 Les ateliers d'artistes	32
3.4.3 Les équipements à caractère national	32
3.5 Les industries	33
3.6 L'innovation, la relève et l'émergence	35
3.6.1 La cyberculture	36
4 MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE : ICI ET AILLEURS	
4.1 Le dialogue des cultures	37
4.2 L'accueil et le rayonnement	39
4.3 La culture : la signature de Montréal	40
4.4 La diversité culturelle	40
5 MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE : TOUS SOLIDAIRES !	
5.1 La participation des citoyens	43
5.2 Le leadership des élus municipaux	43
5.3 L'influence des milieux culturels	44
5.4 La responsabilité des milieux d'affaires	44
5.5 L'appui des employés de la Ville	45
5.6 Le poids des gouvernements	46
5.7 La part des médias	47
ANNEXE	53

LA CULTURE, AU CŒUR DE L'AVENIR DE MONTRÉAL

Puissance créatrice, diversité, ouverture, effervescence : comment mieux exprimer l'identité et la vitalité culturelles de Montréal ?

Ville nordique, québécoise, canadienne, nord-américaine et, depuis l'Expo 67, ville ouverte sur le monde, Montréal a su inspirer Michel Tremblay et Mordecai Richler, Denys Arcand et Melvin Charney, Beau Dommage, les Cowboys Fringants et Melissa Auf Der Maur...

Ville d'accueil et d'immigration, de langue française et cosmopolite, dont les citoyens sont largement bilingues et de plus en plus trilingues, Montréal est ouverte aux apports extérieurs propres à l'enrichir, notamment dans la sphère culturelle, comme ces créateurs Liliana Berezowsky, Edouard Lock, Wajdi Mouawad, Dany Laferrière, Neil Bissoondath, Lhasa et, bientôt, le maestro Kent Nagano...

« Et la troisième ville, c'est Montréal. C'est là où j'ai fait ma vie. Je célèbre cette année le 50^e anniversaire de mon arrivée à Montréal. C'est ma ville. Pour moi, Montréal contient toutes les autres villes. Toutes les autres villes que j'ai visitées, que j'ai connues. C'est ici que j'ai ma vie, mes amis, mon travail.

C'est une ville qui n'est pas aussi belle que Paris mais qui est ouverte à celui qui arrive. Pour un immigrant, ce qu'on peut lui offrir de mieux, ce n'est pas de dire voilà, tu es là, voici ce qu'on te donne.

Le plus beau cadeau, c'est de demander : Tu es ici, qu'est-ce que tu as à donner ? »

Naim Kattan, écrivain, né à Bagdad, extrait d'une entrevue dans La Presse, 27 juin 2004.

Île et ville au patrimoine naturel, historique, artistique et architectural remarquable, qu'elle s'emploie à mettre en valeur, Montréal est aussi un haut lieu du design. Là est orchestré le combat planétaire pour la diversité culturelle. Là déjà sont créées des productions artistiques capables de susciter

l'attention du monde entier, de Paris à Las Vegas !

À l'échelle planétaire, Montréal est un leader dans les arts du cirque et une référence en théâtre, en littérature jeunesse, en danse contemporaine, en musique électro-acoustique, en cinéma d'animation et en cyberculture.

À la fois centre de formation, de création, de production, de diffusion et de conservation, cette métropole est, par plus d'un aspect, remarquable. Outre ses créateurs, artistes, artisans et producteurs renommés, soulignons la contribution de ses architectes, designers, urbanistes, professeurs, chercheurs, couturiers, chefs, journalistes, publicitaires, concepteurs de jeux vidéo et de tous les autres Montréalais dont l'activité tient essentiellement à la création et la réalisation d'idées nouvelles.

Cette exceptionnelle créativité se traduit par un dynamisme économique tangible. L'économie de la culture, plus de 5 milliards de dollars, génère près de 90 000 emplois. Il s'agit d'une composante majeure du développement de Montréal, ajoutant des milliers d'emplois à l'industrie touristique.

Même si sa vitalité consacre déjà, dans l'esprit de plusieurs, son statut de métropole culturelle, Montréal est encore loin d'avoir réalisé son plein potentiel. Pour aller au bout de ses ambitions, il ne lui suffit pas de se réjouir de ses richesses et de ses atouts. De concert avec ses arrondissements, qui détiennent des responsabilités culturelles majeures, cette ville agrandie doit atteindre plusieurs objectifs :

- faciliter l'accès des citoyens aux arts et à la culture ;
- améliorer la qualité du cadre de vie ;

- soutenir mieux et davantage les arts et les artistes ;
- assurer l'avenir de ses institutions et de ses grands événements ;
- convenir d'un plan de développement des équipements culturels ;
- favoriser le rayonnement international de Montréal ;
- faire de la culture la cause de tous.

La culture est déjà au cœur de l'identité, de l'histoire et de la cohésion sociale de Montréal. Par cette politique, Montréal affirme aussi que la culture est l'un des propulseurs les plus cruciaux de son développement, de son dynamisme économique et de sa prospérité future.

La culture est au cœur de l'avenir de Montréal.

*« Je suis convaincu que Montréal sera une métropole culturelle
ou ne sera pas une métropole, point. »*

Simon Brault, président de *Culture Montréal*, 30 mars 2004.



1.1 Tracer la voie vers l'avenir

« Dans ce même contexte de mondialisation et de montée de la nouvelle économie, le portrait des grandes villes du monde s'est radicalement transformé et leur hiérarchie s'est considérablement remodelée, tant au plan national qu'international. Le changement s'est principalement traduit par une concentration des fonctions supérieures, soit les activités de direction et les activités créatrices, dans un nombre restreint de très grands centres mondiaux (...) »

Face à cette réalité, le choix des autres grandes villes, dont Montréal, est simple : soit s'adapter en devenant des métropoles intermédiaires, soit dépérir en s'enfermant dans l'isolement. Les villes qui réussissent le mieux leur adaptation à cette nouvelle donne mondiale sont celles qui se distinguent déjà par le haut degré de la qualité et l'envergure de leurs activités de commandement, de leurs moyens de communication et de leurs attributs culturels. Montréal possède ces caractéristiques. »

Rapport Bachand, pp. 11 et 12

Réunis en 2002 au Sommet de Montréal, ses principaux leaders politiques, économiques, sociaux et culturels ont vu la nouvelle Ville comme une « métropole de création et d'innovation, ouverte sur le monde » et ils ont recommandé, dans cet esprit, qu'elle se donne une politique culturelle. Un groupe conseil, sous la présidence de M. Raymond Bachand, a déposé, en juin 2003, un rapport intitulé *Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle*.

La politique proposée ici constitue la suite logique de la démarche entreprise en 2002 et du rapport Bachand, dont les grandes orientations ont été retenues. La Ville y manifeste clairement sa volonté de placer le citoyen au cœur de son action culturelle et d'y jouer elle-même un rôle majeur, à la fois

en assumant ses responsabilités propres et en faisant preuve de leadership.

Cette proposition, tout en étant centrée sur les arts et la culture, en intègre les relations dynamiques qu'ils entretiennent avec de proches domaines :

- *le patrimoine*. Tant dans sa dimension matérielle qu'immatérielle, la collectivité le reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique. Elle juge nécessaire de le préserver, de le mettre en valeur et de le transmettre.¹

- *les savoirs*. Ils sont d'une grande diversité. La Ville elle-même est un diffuseur de savoirs, à travers, notamment, ses bibliothèques. Elle se fait le promoteur du rapport Montréal, ville de savoir et favorise le développement des institutions d'enseignement et de recherche établies sur son territoire.

- *l'aménagement du territoire*. En dépend largement l'amélioration du milieu de vie urbain : qualité de l'architecture, design, zonage, protection du patrimoine immobilier, signalisation, affichage, éclairage.

- *le loisir et le sport*. La Ville en reconnaît la contribution à la qualité de vie, à la santé et à la vie équilibrée des citoyens, mais également à la prévention des problèmes sociaux, à la connaissance et à la reconnaissance de son patrimoine naturel et culturel et au développement d'un environnement durable.

- *les valeurs sociales*. Démocratie, solidarité, inclusion sont des valeurs à la base de la vie communautaire des Montréalais ; elles sont énoncées dans la *Charte montréalaise des droits et des responsabilités*.

- *l'économie*. Les arts et la culture constituent un important moteur de développement pour les villes du nouveau siècle. La contribution de la culture à l'économie montréalaise fera partie de la future *Stratégie de développement économique*.

¹ Un groupe présidé par Mme Gretta Chambers a déposé un *Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine* ; une proposition de politique du patrimoine a été déposée le 3 novembre dernier et fera l'objet d'une consultation publique. En ce qui concerne le patrimoine naturel, ses enjeux sont traités dans la *Politique des milieux naturels* et dans une future *Politique de l'arbre*.

Le succès d'une politique de développement culturel tient à une indispensable collaboration entre les arrondissements, les services centraux, des organismes comme le Conseil des arts de Montréal et le Conseil du patrimoine de Montréal, les milieux culturels et les autres partenaires.

Cette politique veut tracer la voie vers l'avenir. Malgré sa taille et son importance stratégique au Québec et au Canada, la Ville n'a ni l'ambition ni les moyens financiers de se substituer aux gouvernements. Néanmoins, elle désire assumer, comme jamais auparavant, le leadership du développement culturel de son territoire.

1.2 La culture : un enrichissement pour chacun, des bénéfiques pour tous

Quels que soient ses modes de production, ses formes et ses manifestations, la dynamique culturelle montréalaise doit être considérée pour sa valeur d'épanouissement personnel, d'affirmation identitaire, de dialogue interculturel, d'émancipation sociale, de recherche et d'innovation artistiques, mais aussi pour sa contribution à l'économie, toutes dimensions qui ont été marquantes dans l'évolution de la société montréalaise des dernières décennies.

Mais les arts et la culture sont d'abord une valeur en soi, une identité, un besoin vital. C'est pourquoi la Ville veut permettre à tous les citoyens d'y avoir un meilleur accès et d'en être partie prenante.

De plus, dans son projet de Charte des droits et responsabilités, la Ville reconnaît que «*les citoyens et citoyennes jouissent de leurs droits culturels et participent, avec l'administration municipale, à un effort collectif visant à assurer la jouissance de tels droits*».

« L'explosion du savoir entraîne par ailleurs une forte valorisation de la créativité. Pour qu'une ville soit en mesure d'attirer, de retenir et d'intégrer les individus de talent, il ne suffit pas qu'on y trouve une concentration d'activités technologiques et scientifiques ; il faut également qu'il y règne une atmosphère propice à la production et à la diffusion de nouvelles idées. Pour qu'une ville du 21^e siècle puisse se positionner dans les nouveaux domaines du savoir, elle doit aussi miser sur son caractère unique, son ouverture à la diversité et l'accès facile et rapide à des activités culturelles valorisées par les travailleurs du savoir. »

Rapport du comité conseil Montréal, ville de savoir, novembre 2003, p. 9.

Qu'elle s'exprime par le loisir, l'art amateur ou la discussion des enjeux culturels, la participation à la vie culturelle contribue à l'épanouissement personnel et à l'affirmation de soi, mais aussi à l'intégration et à la cohésion sociales. De plus, elle stimule la curiosité et la demande pour la culture professionnelle.

Cette participation se vit d'abord à l'échelle du quartier et de l'arrondissement, et favorise l'enracinement de chaque citoyen dans sa communauté. Cette proximité est fondamentale, car plus le citoyen est mis en contact avec le monde, à travers les médias et les nouveaux outils de communication, plus il éprouve le besoin de repères, de parcours, d'expériences et de réseaux culturels et patrimoniaux qui lui soient proches et accessibles.

La participation à la vie culturelle s'exerce aussi à l'échelle de la ville entière. Elle permet de partager des valeurs en commun alors même que s'exprime la diversité des citoyens et des milieux de vie urbains. Plus largement encore, cette participation ouvre aux autres cultures. Tous éprouvent la fierté de voir nos artistes et créateurs diffuser leurs œuvres à l'étranger et y connaître du succès. Cette reconnaissance, qui rejaillit sur toute notre société, constitue, en quelque sorte, une forme d'élévation collective vers l'universel...

Outre cette dimension citoyenne, la culture est un puissant moteur de développement social et économique. De plus en plus, le succès des grandes villes dépend de leur capacité d'attirer les travailleurs du savoir : créateurs, chercheurs, professeurs, artistes, informaticiens, ingénieurs recherchent des villes où la qualité de vie passe par une vie culturelle intense. Là sont concentrées les nou-

velles sources de richesse – notamment les activités de création et de production des connaissances scientifiques – et là s’incarnent les enjeux du développement : partage plus équitable des richesses, reconnaissance et exercice des droits des citoyens, convivialité interculturelle.

Dans cette compétition entre grandes villes du monde, Montréal jouit de plusieurs atouts, notamment sa puissance créatrice et sa convivialité :

- la nouvelle économie du savoir sera dominée par les « producteurs de contenu »². Malgré sa taille relativement modeste, Montréal est un important « producteur de contenu » et se démarque déjà par la diversité et l’importance qualitative et quantitative de ses créations, reconnues de multiples façons à travers le monde ;
- autant que la qualité de sa programmation et de son organisation, la participation populaire au Festival de jazz en explique le succès mondial. Son ampleur a également valu à plusieurs autres festivals montréalais une renommée internationale. Or, cette convivialité n’est imaginable que dans une collectivité fondée, non sur la seule tolérance, mais sur l’ouverture et la confiance.

Si le dynamisme culturel et l’esprit d’innovation comptent pour beaucoup dans la réussite des grandes villes, ils ne suffisent pas : des objectifs de développement culturel doivent être fixés et, pour les atteindre, des stratégies doivent être déployées par les pouvoirs publics. C’est la voie où s’engage Montréal, avec ses citoyens, ses milieux culturels et ses partenaires.

1.3 Notre but, nos ambitions, nos valeurs

Le **but** ultime de l’action montréalaise en développement culturel est d’améliorer la

qualité de vie et la richesse collective des citoyens et des communautés de Montréal.

Dans cet esprit, la Ville nourrit de grandes **ambitions** :

- *développer l’accessibilité aux arts et à la culture et y accroître la participation des citoyens, notamment des jeunes*, ce qui inclut l’amélioration de l’offre de services et de la diffusion des informations, la reconnaissance et la visibilité de la culture à l’échelle des quartiers, des écoles, des arrondissements ; ces derniers sont particulièrement bien placés pour identifier les opportunités et initier divers projets ;
- *faire place à la culture dans les politiques et les projets*, ce qui suppose de l’inscrire au cœur des stratégies de développement de Montréal et d’y faire contribuer non seulement les arrondissements et les services et organismes municipaux, mais aussi l’ensemble des acteurs et partenaires de ce développement ;
- *assurer le renouvellement, le développement et la pérennité de notre capital créatif*, en donnant un soutien accru aux organismes artistiques et culturels, mais aussi à la relève, à l’innovation et aux arts en émergence, en ayant le souci d’intégrer la pratique culturelle au milieu urbain, et en élaborant des plans de développement et de financement pour les institutions, les festivals et les équipements culturels ;
- *positionner Montréal à l’échelle internationale comme métropole culturelle*. Cela implique d’actualiser et d’intensifier les échanges culturels avec l’étranger, d’axer la promotion de Montréal sur son effervescence culturelle et de continuer à promouvoir activement la diversité culturelle ;
- *mobiliser l’ensemble des acteurs autour de la politique Montréal, métropole culturelle*, pour en faire partager les ambitions

² Cette expression (traduite de l’anglais *content provider*) fait référence aux sociétés les plus créatives, par comparaison à celles qui sont davantage « consommatrices de contenu ».

par les citoyens, les milieux culturels et les partenaires socio-économiques.

Ces ambitions s'appuient sur des **valeurs** qui marquent l'histoire de Montréal, qui caractérisent les modes de vie montréalais et qui font largement consensus au sein de la population :

- valorisation et reconnaissance des créateurs, des arts, de l'innovation et du risque, autant que de l'histoire et du patrimoine ;
- ouverture aux différences, à la diversité, à la jeunesse, au dialogue des cultures ;
- inclusion, démocratie, solidarité, recherche de l'équité ;
- fierté collective et reconnaissance de la contribution de chacun ;
- vision à long terme et recherche de la qualité et de l'excellence.

1.4 L'état des lieux

Avant de déterminer les meilleures stratégies pour cibler les engagements les plus productifs, un bilan s'impose.

Les **forces** de la société montréalaise sont manifestes :

- une population composée à l'origine d'Amérindiens, puis d'une majorité de francophones héritiers de la créativité québécoise, d'anglophones branchés sur le dynamisme de l'Amérique du Nord et de multiples communautés qui portent le bagage culturel de plus de cent pays dans le monde ;
- un patrimoine vaste, riche et diversifié, reflet de l'histoire de la ville en changement constant, inspire la production contemporaine et devient un levier du développement culturel, social et économique ;
- des créateurs, artistes et entrepreneurs culturels font leur marque ici et ailleurs ;
- des créateurs ouverts aux autres disciplines transcendent les barrières de langues et de genres, sont incités à un renouvellement constant par la

petite taille du marché local et multiplient les échanges créatifs ;

- un centre majeur est établi de formation, de création, de production, de diffusion et de conservation, dans différents domaines artistiques et culturels ;
- une offre culturelle diversifiée inclut de grands événements et toute une gamme d'institutions et d'équipements ;
- des citoyens de tous âges s'adonnent à des activités variées de pratique amateur (danse, théâtre, arts visuels, musique, photo, et autres) ;
- un public assidu et curieux est ouvert à la nouveauté ;
- des milieux culturels sont organisés pour faire valoir partout le rôle crucial de la culture dans la vie des citoyens et des collectivités.

Force est donc de reconnaître que Montréal est plus qu'une simple ville culturelle. On est justifié d'en affirmer le statut de métropole culturelle.

En contrepartie, les **défis** à relever sont importants :

- la faible scolarisation de nombreux citoyens les appauvrit et se traduit par une exclusion culturelle croissante, ce qui ralentit une collectivité qui aspire au savoir, à la culture et à la qualité de la vie ; par ailleurs, pour certains, la culture n'est qu'un bien de consommation et non une valeur identitaire fondamentale ;
- l'intégration des communautés ethnoculturelles reste insuffisante ;
- l'absence de vision intégrée du développement freine le progrès, tout comme le peu de stratégie concertée d'investissement avec les gouvernements ;
- le sous-financement des arts et de la culture est un problème dominant ; des organismes sont devenus des institutions mais leur financement public stagne ; des entreprises et organismes qui évoluent dans un petit marché manquent de ressources en gestion et en mise en marché ;

- les programmes de financement des organismes sont perçus comme trop rigides ou insuffisamment adaptés aux nouvelles réalités pluridisciplinaires et pluriculturelles ;
- les stratégies de concertation entre disciplines différentes sont encore embryonnaires, tout comme les liens entre les réseaux culturels et les milieux des affaires ou de la recherche ;
- la pratique amateur est négligée et trop isolée de la culture professionnelle.

Si Montréal veut faire de ses nombreux atouts une carte de visite, ici et ailleurs, il lui faut travailler sérieusement à corriger ses faiblesses.

Déjà une réalité, Montréal métropole culturelle est, en même temps, toujours un projet.

1.5 Nos partenaires

Les **citoyennes et les citoyens** de Montréal participent activement au développement culturel de la métropole : à titre de clients pouvant faire des choix, de praticiens amateurs ou de membres de la communauté intéressés aux débats sur les enjeux culturels, ils contribuent à créer la réalité culturelle de Montréal au quotidien.

Comme les enjeux culturels font partie du débat public, Montréal doit pouvoir compter sur la vision, la sensibilité, l'influence et la volonté d'action de tous les représentants élus :

- le maire de Montréal, ainsi que les membres du conseil municipal et des conseils d'arrondissement ;
- les députés montréalais à l'Assemblée nationale ;
- les députés montréalais à la Chambre des Communes ;

- les commissaires scolaires du territoire.

Il faut aussi pouvoir mettre à contribution les personnes et les groupes de la **société civile** et instaurer avec eux et entre eux un esprit de coopération. Ces partenaires sont :

- les créateurs, artistes et artisans professionnels montréalais, ainsi que les organismes qui les regroupent ou les représentent ;
- les organismes de formation, de création, de production, de diffusion, de conservation : grandes écoles, compagnies, troupes, institutions, festivals, entreprises, musées ;
- le réseau d'éducation, du primaire à l'université, pour son rôle d'initiation, de sensibilisation des jeunes à la culture, ainsi que pour sa mission de transmission et de production des savoirs ;
- les syndicats, notamment ceux de l'enseignement ;
- les organismes de loisir culturel et de pratique amateur ;
- les organismes sociaux et communautaires, très présents dans les quartiers et les arrondissements ;
- les médias, traditionnels et nouveaux, diffuseurs culturels influents auprès du public ;
- les entreprises privées et publiques, pour le mécénat et le soutien à l'activité culturelle, pour leur présence dans la ville et pour leur contribution à l'aménagement et au développement urbains ;
- les pouvoirs publics – Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), ministères et agences du Québec et du Canada – qui partagent avec la Ville une responsabilité culturelle et disposent d'expertises et de ressources financières³.

³ Parmi ces partenaires, le ministère de la Culture et des Communications du Québec, depuis 25 ans, contribue tout spécialement au développement culturel et patrimonial de Montréal : une « Entente MCCQ-Ville », renouvelée depuis 1979, est intégrée au *contrat de ville* depuis 2003.

Au sein de la fonction publique municipale, les partenaires concernés d'emblée sont, selon leur compétence propre :

- les équipes de développement culturel des arrondissements. Leur rôle est de planifier, développer et gérer des services directs à la population, de soutenir les organismes professionnels dans la réalisation d'activités, d'élargir l'accessibilité à la vie culturelle, de favoriser des partenariats avec les instances du milieu et d'harmoniser les fonctions culturelles – soutien, expertise, développement, animation, sensibilisation, diffusion – sur leur territoire ;
- le Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie. En plus d'être responsable de la vision du développement culturel de Montréal, son mandat est de susciter, coordonner et soutenir, par ses initiatives, ses programmes et ses ententes de partenariat, des projets de développement culturel dans toute la ville, en collaboration avec les arrondissements ;
- le Conseil des arts de Montréal. Il soutient les organismes artistiques professionnels et à but non lucratif, en donnant priorité à l'excellence artistique, tout en reconnaissant l'émergence et la relève engendrées par la dynamique montréalaise ;
- les autres services corporatifs, en particulier le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine – responsable de l'aménagement, du patrimoine architectural et des programmes d'habitation – le Bureau des relations interculturelles, ainsi que le Conseil du patrimoine de Montréal.

Tous – citoyens, élus, membres de la fonction publique – sont partenaires du développement culturel de Montréal et portent la responsabilité de son statut de métropole culturelle.

2.1 Là où commence la «ville de savoir»

Une ville de savoir est d'abord et avant tout une société apprenante, qui se préoccupe autant de formation continue que d'éducation. Elle encourage le désir d'apprendre, la curiosité intellectuelle et la persévérance scolaire.

“A learning city is much more than a place whose members are simply well-educated; it goes well beyond learning in classrooms. It is a place where individuals and organizations are encouraged to learn about the dynamics of where they live and how it is changing; a place which on that basis changes the way it learns to grasp the opportunities at work and leisure, formally and informally; a place in which all its members are encouraged to learn; finally and perhaps most importantly, a place that can learn to change the conditions of its learning democratically.”⁴

Charles Landry, *The Creative City*, p. 267

Si les villes ne peuvent – ni ne doivent – se substituer aux réseaux d'éducation, elles disposent cependant du formidable outil de transmission que sont les bibliothèques. Par leur mission, leurs activités et leurs ressources, celles-ci constituent un moyen primordial de favoriser une culture de l'apprentissage.

2.1.1 Les bibliothèques : l'infrastructure d'une métropole culturelle

Vitrines des œuvres du savoir, de la connaissance et de l'imagination, les bibliothèques contribuent à la compréhension du monde et deviennent le point de départ de découvertes, de partages, d'appropriations et de créations. Ainsi, elles constituent, au quotidien, une étape essentielle à l'épanouissement et au rayonnement de la culture.

« L'administration municipale ne devrait pas sous-estimer l'importance d'une approche quartier par quartier dans la valorisation des actifs et des réseaux montréalais et dans la création d'un climat propice à l'échange et à la créativité. A cet égard, le développement des bibliothèques de quartier et des bibliothèques scolaires est primordial ».

Rapport du comité conseil Montréal, ville de savoir, novembre 2003, p. 82

Véritables milieux de vie, accessibles à tous, les raisons de fréquenter les bibliothèques sont aussi diversifiées que leurs visiteurs. Pour bon nombre d'entre eux, elles sont la porte d'entrée, le premier lieu de rencontre avec la culture sous toutes ses formes. Lieux communautaires et identitaires, les bibliothèques, ouvertes sur le milieu, transmettent des savoirs et des savoir-faire de manière souple, informelle et adaptée aux besoins et aux disponibilités de chacun.

Les bibliothèques ne sont plus ce qu'elles étaient : les bibliothécaires non plus ! Ouverts sur le monde, ces lieux de connaissance, de culture, de divertissement et de technologie ont intégré l'Internet et les banques de données virtuelles. Le personnel y initie chaque jour les citoyens à l'informatique, ainsi qu'à la bibliothèque matérielle et virtuelle.

Les bibliothèques relèvent des arrondissements et jouent un rôle central dans la vie culturelle et communautaire :

- elles sont un service de proximité ;
- elles touchent 700 000 abonnés (6 millions d'entrées, 12 millions de prêts) ;⁵
- ces abonnés sont de tous âges, conditions et origines ;
- les bibliothèques jouent un rôle identitaire en conservant et transmettant des connaissances et un patrimoine ;
- leur mission, définie par l'UNESCO, touche

⁴ Traduction libre : « Une ville apprenante est bien davantage qu'une société dont les membres jouissent d'une bonne instruction ; cela dépasse l'acquisition de connaissances à l'école. Une ville apprenante favorise, tant pour les individus que pour les organisations, une réflexion sur le milieu de vie et son évolution ; une ville apprenante, conséquemment, permet de mieux identifier les occasions d'apprentissage, qu'elles soient formelles ou informelles ; une ville apprenante crée un climat favorable à l'apprentissage pour tous ses citoyens ; finalement, et peut-être le plus important, une ville apprenante peut apprendre à changer sa façon d'apprendre, et ce, de manière démocratique. »

⁵ Ces chiffres représentent l'actuel réseau de 56 bibliothèques.

à toutes les sphères de la vie personnelle et collective, dont la formation continue et l'apprentissage tout au long de la vie ;

- leurs collections reflètent la culture populaire aussi bien que classique ;
- les bibliothèques offrent depuis plusieurs années un accès gratuit à la cyberculture et, dans plusieurs cas, à l'alphabétisation technologique ;
- leurs collections et leur action affirment en permanence la diversité et l'identité culturelles.

Fréquentées par plus de 40 % des citoyens, ces bibliothèques constituent le principal outil municipal d'accès au savoir, à la culture et au patrimoine. Leur fonctionnement en réseau permet d'accroître substantiellement l'offre aux usagers. Cette plus-value sera encore accrue lorsqu'on offrira le prêt et le retour universel dans l'ensemble des installations et qu'on effectuera la livraison des documents sur demande, d'une bibliothèque à l'autre.

Pour les prochaines années, les bibliothèques se fixent les objectifs suivants :

- augmenter le lectorat et la fréquentation chez les moins de 17 ans ;
- renforcer l'utilisation comme outil d'intégration et de développement social, notamment auprès des nouveaux arrivants et des décrocheurs potentiels ;
- renforcer leur rôle comme milieu de vie ;
- contribuer à faire de Montréal une ville de lecture et d'apprentissage continu ;
- être la porte d'entrée à la connaissance et à la cyberconnaissance.

2.1.2 Les bibliothèques : un rattrapage incontournable

Les unités de ce réseau présentent cependant d'importantes disparités : certaines bibliothèques sont parmi les meilleures au Canada, tandis que, dans une majorité d'arrondissements, les normes reconues pour les grandes villes ne sont pas atteintes.

Cette situation est très préoccupante. Si Montréal veut se hisser dans le peloton de tête des villes de savoir, elle doit effectuer une mise à niveau de ses bibliothèques, car celles-ci sont un maillon clé de la chaîne de transmission des savoirs. Cette démarche doit prévoir l'ajout d'employés spécialisés, la préoccupation de la formation du personnel, la mise à jour des collections de certaines succursales, la mise à niveau technologique, l'élargissement des heures d'ouverture, de même que la mise aux normes ou l'agrandissement de certains locaux.

1 LA VILLE S'ENGAGE À *mettre de l'avant un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, en vue d'atteindre rapidement la moyenne des dix plus grandes villes canadiennes. Elle les rendra aussi plus accessibles en ajoutant du personnel spécialisé, en augmentant les heures d'ouverture, en améliorant la médiation de la lecture ainsi que les services offerts aux enfants et aux moins de 17 ans, et en valorisant la connaissance et la cyberconnaissance.*

2 LA VILLE S'ENGAGE À *faire de l'année 2005 – année où Montréal a été désignée capitale mondiale du livre par l'UNESCO et année de l'inauguration de la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec – l'an 1 du plan de rattrapage et de mise à niveau du réseau des bibliothèques publiques de Montréal.*

2.1.3 Les jeunes, le quartier, l'école et la culture

L'école est le lieu où se construit, tous les jours, la société montréalaise d'aujourd'hui et de demain. C'est la responsabilité de l'État de voir à la formation culturelle des jeunes, que ce soit du côté des arts, de l'histoire ou du patrimoine et la qualité de cette formation est indispensable pour l'avenir d'une métropole culturelle. L'effort consenti est-il suffisant ? Il nous semble important de poser la question.

Par ailleurs, il y a déjà plusieurs activités et initiatives culturelles dans les écoles de l'île. Est-il possible de faire encore mieux et davantage ? Peut-on

envisager entre Montréal, ses arrondissements, les commissions scolaires et les écoles, un partenariat axé sur la valorisation de la culture, de même que sur la connaissance de son quartier et de sa ville? Renforcer ainsi le climat déjà favorable à l'acquisition des connaissances, au développement de nouvelles curiosités? L'expérience vaut la peine d'être tentée.

« Or, à cet égard, la situation du décrochage demeure particulièrement alarmante. Il s'agit d'un problème crucial qui présente des conséquences majeures. Les taux de chômage sont en effet élevés chez les individus peu diplômés et leur capacité de réintégrer le marché du travail demeure très faible. (...) Le Comité croit qu'une métropole comme Montréal ne peut se permettre de perdre un seul jeune au décrochage, au moment où elle entre de plain-pied dans l'ère du savoir. »

Rapport du comité conseil Montréal, ville de savoir, novembre 2003, p. 31

La Ville et les commissions scolaires entretiennent depuis longtemps d'importantes relations, notamment culturelles. Par exemple, la Ville fournit plus d'un million de dollars en services aux bibliothèques scolaires. Pourtant il y a place à amélioration et c'est dans cet esprit que des discussions prometteuses ont été amorcées, au cours de la dernière année, avec les commissions scolaires. Il va de soi que toute démarche ne pourra donner les résultats espérés que si elle est menée en collaboration étroite avec les écoles, les arrondissements et les organismes du milieu.

Ces préoccupations pourraient d'ailleurs largement s'appliquer aux maisons d'enseignement collégial. Dans le même esprit, la Ville prendra l'initiative, en collaboration avec les arrondissements, d'amorcer un dialogue avec les représentants d'institutions

particulièrement intéressés par les enjeux liés à la culture.

3 LA VILLE S'ENGAGE À revoir avec les commissions scolaires de son territoire les avenues de collaboration en vue d'optimiser les services culturels offerts aux jeunes dans les arrondissements et les écoles et, s'il y a lieu, de concevoir un plan conjoint visant à « raccrocher » certains jeunes à la vie de l'école et de leur communauté grâce, notamment, à des projets axés sur les arts et la culture.

La revitalisation urbaine intégrée (RUI) est une pratique qui s'est répandue, depuis une trentaine d'années, dans plusieurs villes occidentales. Son premier objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations vivant dans des quartiers en difficulté. Elle fait même l'objet, dans certains pays, de politiques et de programmes nationaux.

Son principe de base est que les principaux partenaires – milieu communautaire, agences gouvernementales et privées, intervenants municipaux – agissent de manière concertée avec la population concernée pour :

- définir les enjeux;
- identifier les actions et les projets susceptibles d'avoir un impact réel;
- en assurer la mise en œuvre.

La RUI a fait l'objet d'un consensus au Sommet de Montréal, qui l'a identifiée comme l'une de ses priorités. Incluse au contrat de ville, l'approche territoriale intégrée l'est également dans le Plan d'action du gouvernement du Québec contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que dans le projet de plan d'urbanisme de la Ville.

Même si les premiers projets du *Programme de revitalisation urbaine intégrée* mettaient davantage l'accent sur des enjeux et des moyens de nature socio-économique, il se révèle que deux des cinq projets font déjà appel aux arts et à la culture comme partie prenante d'une stratégie de revitalisation.

Ce n'est pas d'hier que les arts et la culture sont des éléments-clé de l'intervention sociale dans les quartiers en difficulté, particulièrement auprès des jeunes, créant un climat de confiance, contribuant à l'estime de soi, favorisant l'expression de la créativité et encourageant le dialogue intergénérationnel.

4 LA VILLE S'ENGAGE À *mettre en place un volet culturel dans le Programme de revitalisation urbaine intégrée, à favoriser l'accès à la pratique culturelle et artistique dans les projets issus de ce programme et à davantage prendre en compte la contribution de la culture au développement social de Montréal.*

2.2 Des activités et des lieux plus accessibles

La Ville reconnaît l'accès à la culture comme un droit pour ses citoyens; elle s'est donnée pour mission de rendre les arts, la culture et le patrimoine accessibles à toute la population, dans l'ensemble des arrondissements.

Outre ses bibliothèques, elle entend accomplir cette mission à travers ses propres équipements – les lieux de diffusion – ainsi que ses programmes de loisir culturel et de pratique artistique amateur de même qu'en facilitant l'accès des citoyens aux institutions culturelles.

D'ailleurs, les lieux de diffusion dans les arrondissements constituent un important maillon entre la création et le public de même qu'un outil essentiel pour le développement de nouveaux publics.

La Charte de la Ville reconnaît aux arrondissements une large autonomie dans la prestation des services de proximité. Ce sont donc les arrondissements qui assument la responsabilité de la programmation et

Principaux lieux utilisés par les arrondissements pour leur mission de diffusion culturelle : *Centre culturel de Dorval, Centre culturel de Pierrefonds, Centre culturel de Verdun, Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, Centre des loisirs de Saint-Laurent, Théâtre Mirella et Lino Saputo du Centre Leonardo da Vinci, Chapelle historique du Bon-Pasteur, Complexe culturel Guy-Descary, Maisons de la culture Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges, Frontenac, Maisonneuve, Marie-Uguay, Mercier, Notre-Dame-de-Grâce, Plateau-Mont-Royal, Pointe-aux-Trembles, Rivière-des-Prairies, Rosemont-Petite-Patrie, Villeray—St-Michel—Parc-Extension, Salle Jean-Grimaldi, Salle Pauline-Julien, Stewart Hall, Théâtre Outremont, Théâtre de Verdure, Victoria Hall, ainsi que plusieurs bibliothèques publiques, églises, salles communautaires et galeries d'art.*

de l'animation de leurs lieux de diffusion culturelle. Cette programmation priorise l'initiation et la sensibilisation des jeunes et des clientèles moins bien desservies à une variété de produits de qualité professionnelle, ainsi que le soutien aux jeunes artistes professionnels et la recherche artistique.

Depuis le début des années 80, Montréal a vu se développer sur l'ensemble de son territoire, un réseau de diffuseurs municipaux qui contribuent activement à la décentralisation de la culture vers les arrondissements. En mobilisant les intervenants de leur milieu autour de l'action culturelle, ces diffuseurs permettent un meilleur développement et une plus grande accessibilité de la culture au plus grand nombre.

Les diffuseurs tels que les Maisons de la culture et les divers autres lieux culturels des arrondissements jouent un rôle déterminant pour le développement culturel dans les arrondissements. Ils font partie de cet ensemble d'équipements culturels qui rejoignent les citoyens de toute la ville dans leur milieu de vie immédiat.

En sus du mandat d'accessibilité, les Maisons de la culture contribuent également, de façon manifeste, au soutien des milieux culturels et artistiques émergents ainsi qu'au développement de plusieurs disciplines artistiques dans la métropole (danse, arts visuels, musique contemporaine, chanson francophone, jazz....) À ce titre et également par leurs liens étroits avec les bibliothèques de quartier, elles sont devenues un trait distinctif de la Ville et apportent une valeur ajoutée au réseau de diffusion culturelle municipal.

Par ailleurs, les multiples partenariats développés, entre autres avec le réseau scolaire, par les diffuseurs culturels municipaux ont permis à ceux-ci de devenir de véritables moteurs du dynamisme culturel dans leur arrondissement. Grâce à eux, la diffusion culturelle s'est organisée sur l'ensemble du territoire montréalais, offrant une programmation pluridisciplinaire professionnelle à tous les citoyens : ensemble, ils accueillent plus de 600 000 Montréalais chaque année.

De plus, la Ville est consciente que certains de ses lieux culturels répondent difficilement aux normes pour la diffusion actuelle. Des correctifs devront être apportés, ce qui facilitera la présentation des spectacles ou d'expositions faisant appel aux nouveaux médias.

Enfin, malgré une autonomie de gestion reconnue, les arrondissements fonctionnent en réseau aux fins d'échange d'expertise, de communication avec le public et de travail avec les partenaires métropolitains.

- L'échange d'expertise entre les diffuseurs facilite le repérage, vu le foisonnement exceptionnel de la production culturelle montréalaise, particulièrement celle liée à l'émergence et la recherche artistique.
- La mise au point d'outils de communi-

tion assure à toute la population montréalaise un accès à l'éventail complet des programmations élaborées dans chacun des arrondissements.

- La cohérence dans le développement des publics de la région métropolitaine ne peut être atteinte que si le travail se fait en lien avec les autres réseaux et partenaires de la région.
- La mission commune d'accessibilité culturelle assure la synergie nécessaire au travail des diffuseurs.
- Les divers modes d'organisation et la créativité des arrondissements dans leurs façons de faire garantissent la mise en place des meilleures pratiques dans la réalisation de la mission culturelle montréalaise.

5 LA VILLE S'ENGAGE À poursuivre la démocratisation et la promotion des activités culturelles au sein de ses lieux de diffusion :

- a) en appuyant en priorité le travail d'initiation et de sensibilisation à la richesse artistique présente et offerte dans les arrondissements auprès des clientèles plus sensibles, notamment les jeunes ;*
- b) en poursuivant l'effort de communication auprès des citoyens au sujet des activités culturelles présentées sur l'ensemble du territoire ;*
- c) en faisant mieux connaître les jeunes artistes professionnels et en appuyant la recherche artistique montréalaise.*

Le loisir culturel et la pratique amateur sont des outils d'initiation à la culture. Ils sont essentiels à la qualité de vie des citoyens et offrent des moyens efficaces pour démocratiser la culture et développer de nouveaux publics. Ils constituent ainsi un facteur d'intégration et de cohésion sociales souvent sous-estimé, mais combien essentiel dans chacun des arrondissements.

Actuellement, le loisir culturel repose, dans bon nombre d'arrondissements, sur le partenariat avec divers organismes. Ce secteur étant moins structuré que le milieu sportif, il connaît des problèmes récurrents de financement et de formation de ses ressources humaines.

6 LA VILLE S'ENGAGE À soutenir le loisir culturel et la pratique artistique amateur :

- a) en encourageant fortement la contribution des artistes professionnels et autres experts reconnus à des projets réalisés avec les citoyens ;**
- b) en valorisant et privilégiant le partenariat entre les amateurs, les professionnels et les experts reconnus pour une mise en commun des ressources ;**
- c) en favorisant l'harmonisation, la complémentarité et la cohérence entre les divers acteurs culturels montréalais.**

La population montréalaise peut compter sur de nombreux musées, centres d'exposition et d'interprétation, qui sont autant d'outils privilégiés de contact avec les grands courants de la culture, du savoir et du patrimoine.

Les musées membres de la SDMM⁶ : *le Biodôme, la Biosphère, le Centre canadien d'architecture, le Centre commémoratif de l'Holocauste, le Centre des sciences, le Centre d'histoire, la Cinémathèque québécoise, l'Écomusée du fier monde, la Galerie d'art Leonard & Bina Ellen, la Galerie d'art Stewart Hall, l'Insectarium, le Jardin botanique, le Lieu historique national du Canada de Sir-Georges-Étienne-Cartier, le Lieu historique national du Canada du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine, la Mission Saint-Gabriel, le Musée de Lachine, le Musée des beaux-arts, le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, le Musée des maîtres et artisans du Québec, le Musée du Château Dufresne, le Musée du Château Ramezay, le Musée d'art contemporain, le Musée Juste pour rire, le Musée Marc-Aurèle Fortin, le Musée Marguerite-Bourgeois, le Musée McCord d'histoire canadienne, le Musée Redpath,*

le Musée Stewart au Fort de l'île Sainte-Hélène, le Planétarium et Pointe-à-Callière.

Comme l'indiquent leurs directeurs, « *les musées montréalais rendent compte de notre patrimoine, de notre histoire, de notre environnement, de notre architecture, de la richesse de nos collections, de l'ensemble de notre culture urbaine et participent à la création de l'identité montréalaise. Ce sont des points de repère culturels, des lieux ouverts de la mémoire vivante, de rencontre, d'échange au-delà des différences.* »⁷

La Société des directeurs des musées montréalais propose à la Ville de s'engager dans une « *politique partenariale* ». La Ville accepte d'emblée de donner suite à cette proposition, qui ne peut qu'être bénéfique pour l'ensemble des citoyens. La Ville souhaite que ce partenariat mette l'accent sur le rééquilibrage culturel – dans certains quartiers ciblés – et sur l'éducation du public, en particulier les jeunes.

7 LA VILLE S'ENGAGE À convenir d'une entente de partenariat avec les musées montréalais qui mettra l'accent sur leur mandat de vulgarisation de la connaissance auprès des Montréalais, en particulier les jeunes.

Pour accroître l'accessibilité à la culture et au patrimoine, la Ville a progressivement mis en place, outre ses bibliothèques et ses lieux de diffusion, des institutions de conservation et de diffusion bien connus de la population : le Jardin botanique, l'Insectarium, le Biodôme, le Planétarium, le musée Pointe-à-Callière, le Centre d'histoire de Montréal et le Musée de Lachine.

En matière de culture scientifique, la Ville a développé, depuis trois quarts de siècle, le plus grand complexe de muséums de sciences naturelles au Canada, qui accueille annuellement plus de deux millions de visiteurs, dont 600 000 jeunes. Le Jardin botanique, l'Insectarium et le Biodôme sont déjà regroupés près des stations de métro Pie-IX et Viau ; le Planétarium les y rejoindra bientôt (cf. engagement #24).

Ces quatre institutions seront intégrées dans une société paramunicipale, qui en facilitera la promotion et la gestion. Elles reçoivent déjà un appui financier de la Communauté métropolitaine de Montréal, qui consacre ainsi leur reconnaissance à l'échelle de la région.

À l'occasion du 350^e anniversaire de Montréal, le musée Pointe-à-Callière a été érigé par la Ville, avec l'appui des gouvernements, sur les lieux mêmes de la fondation de Ville Marie. Depuis son ouverture, en 1992, Pointe-à-Callière a accueilli plus de deux millions de visiteurs attirés par son architecture, son site archéologique et la qualité de ses expositions internationales.

Actuellement, la Ville en est le principal bailleur de fonds et les gouvernements ne contribuent pas à ses frais de fonctionnement. Cela est d'autant plus étonnant que ce musée est le deuxième en importance à Montréal par le nombre de ses visiteurs. Pointe-à-Callière est déjà un vrai musée national. Un projet d'expansion, déjà élaboré, permettrait d'en faire un musée archéologique de calibre international et, pour l'industrie touristique, un attrait de premier ordre.

8 LA VILLE S'ENGAGE à faire reconnaître Pointe-à-Callière comme un musée national.

Le Centre d'histoire de Montréal et le Musée de Lachine font aussi partie du domaine municipal.

Depuis 1983, des centaines de milliers de personnes – dont un grand nombre d'étudiants de tous âges et de nouveaux arrivants – se sont familiarisées avec l'histoire et le patrimoine de Montréal grâce au Centre d'histoire de Montréal, soit par ses expositions à la caserne de la Place d'Youville, soit par son animation et ses projets spéciaux, à l'intérieur

de ses murs ou à l'extérieur. Malgré un budget modeste, le Centre a maintenu des standards professionnels. C'est une institution muséale reconnue depuis 2000.

Le Musée de Lachine regroupe un site et une collection archéologique classés, une collection artistique et historique, les bâtiments complets les plus anciens de l'île de Montréal, ainsi qu'un jardin de sculptures d'envergure. Comme au Centre d'histoire, initiation et vulgarisation font partie de sa mission.

Ces musées de grande qualité ont besoin de ressources additionnelles, notamment pour l'animation, afin de mieux s'acquitter de leur mission.

9 LA VILLE S'ENGAGE à augmenter les ressources du Centre d'histoire de Montréal et du Musée de Lachine, pour leur permettre de s'acquitter mieux encore de leur mandat d'initiation et de vulgarisation, que ce soit en matière d'art, d'histoire ou de patrimoine.

Le patrimoine, sous toutes ses formes, ne peut être valorisé, respecté et conservé que s'il est présent à l'esprit de l'ensemble de la population. Dans cette optique, le projet Réseau Patrimoine Montréal (RPM), objet d'un consensus au Sommet de Montréal, a été retenu comme prioritaire.

Le RPM vise les objectifs suivants :

- rendre accessible et intelligible le patrimoine montréalais ;
- renforcer l'identité montréalaise, sa diversité et sa richesse ;
- doter Montréal d'une offre patrimoniale améliorée, à la fois richesse culturelle et attrait touristique ;
- améliorer la concertation entre les intervenants et mieux faire connaître leur travail dans la mise en valeur de ce patrimoine.

6 SDMM : la Société des directeurs des musées montréalais.

7 Extrait d'un texte préparé par la SDMM et intitulé « Inscire les musées dans la dynamique culturelle de la Ville de Montréal », mai 2004.

Les principaux acteurs du RPM seront ceux qui assurent actuellement la diffusion du patrimoine montréalais : équipements municipaux, musées, sociétés d'histoire, organisateurs d'événements thématiques, animateurs de lieux patrimoniaux et de centres d'interprétation, guides de visites patrimoniales, et autres. Les éléments qu'il fera découvrir comprennent les édifices, paysages, œuvres d'art, œuvres commémoratives, sites archéologiques, musées, circuits thématiques et centres d'archives.

10 LA VILLE S'ENGAGE à favoriser la mise en œuvre du Réseau Patrimoine Montréal, dont le principal mandat sera de faire connaître les intervenants en patrimoine et de promouvoir leurs activités. Dans ce but, le RPM réunira et mettra à contribution un grand nombre de ressources en vue de rejoindre efficacement le plus vaste public possible.

Pour encourager les citoyens, en particulier les jeunes, à fréquenter les salles de spectacles, les musées et autres lieux culturels, une « vitrine culturelle » donnera accès à toute l'offre montréalaise. Lieu d'exploration et de découverte des programmations, elle permettra l'achat de billets réguliers ou de dernière minute. Elle incitera les spectateurs et – avec ses tarifs spéciaux – les moins nantis, à entrer en contact avec l'art, dans ses formes même les plus audacieuses, favorisant ainsi le développement de nouveaux publics.

11 LA VILLE S'ENGAGE à appuyer la réalisation du projet de « vitrine culturelle », dans le Quartier des spectacles.

2.3 Une culture plus valorisée

Pour que les stratégies de développement culturel et les actions qui en découlent produisent les résultats attendus, il faut s'assurer que la culture ait un attrait et une valeur aux yeux des citoyens. Partout dans l'environnement mental et physique des Montréalais, la culture doit être présente, exprimée, reconnue, valorisée. Cette valorisation passe autant par une plus grande reconnaissance de celles et ceux qui en

font leur cause que par une amélioration du cadre de vie des citoyens.

2.3.1 Une reconnaissance plus étendue

La valorisation de la culture passe d'abord par la reconnaissance de ceux et celles qui la produisent.

La Ville et le Conseil des arts de Montréal, ainsi que diverses autres institutions décernent déjà des prix. Pour donner plus d'universalité, de profondeur et de visibilité à l'important travail de développement artistique, culturel et patrimonial effectué partout sur le territoire, la Ville recommandera à chaque arrondissement la création d'un programme visant à valoriser la diversité des réalisations des artistes et des citoyens des différentes communautés.

Pour favoriser cette initiative, la Ville pourrait solliciter l'appui du Conseil des arts de Montréal, de ses partenaires de l'éducation, des organismes métropolitains consacrés au patrimoine et à la pratique amateur, ainsi que des médias.

Ces programmes seraient conçus de façon à procurer le plus de visibilité et de retombées aux lauréats. Les modalités d'attribution seront adaptées aux besoins de chacun des arrondissements participants.

12 LA VILLE S'ENGAGE à recommander aux conseils d'arrondissement de mettre en œuvre un programme de reconnaissance culturelle.

2.3.2 Un cadre de vie plus stimulant

« Le cadre de vie renvoie à ces espaces quotidiens où se déploie la vie humaine, ces espaces que sont les maisons, les aménagements domestiques, les aménagements urbains, les paysages de proximité et les objets usuels qui peuplent la quotidienneté. En plus de son caractère spatial, territorial et biologique, la notion de cadre de vie s'adjoint ainsi d'autres attributs qui font cette fois appel à la mémoire, à l'identité et à l'appréciation esthétique. Ces dimensions constituent de ce fait la composante culturelle du cadre de vie d'une collectivité ».

Rapport Bachand, p. 36

Ces « *attributs qui font (...) appel à la mémoire, à l'identité et à l'appréciation esthétique* » font d'abord référence aux enjeux patrimoniaux. Ces derniers sont peu traités dans le présent document car, en raison de leur importance, la Ville leur consacre une politique distincte, portant exclusivement sur le patrimoine et qui sera publiée dans un proche avenir.

Le rapport Chambers définit ainsi le patrimoine : « *Le patrimoine définit tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre* ».

Les valeurs sur lesquelles est fondée l'évaluation patrimoniale sont à la fois d'ordre historique, scientifique, artistique et esthétique, le tout dans une perspective de développement durable, seule perspective dans laquelle nous puissions imaginer la « *composante culturelle du cadre de vie d'une collectivité* ».

L'aménagement et l'urbanisme, qui déterminent le cadre de vie des citoyens dans leur arrondissement, sont des outils essentiels de valorisation de la culture. C'est en soutenant la qualité de l'architecture et du design urbain, autant qu'en protégeant et en mettant en valeur le patrimoine, que la Ville et les promoteurs immobiliers contribueront à fournir aux citoyens un environnement harmonieux et stimulant à la fois.

13 LA VILLE S'ENGAGE À intégrer dans ses politiques et ses interventions en aménagement – dont le plan d'urbanisme – une préoccupation constante d'harmonie, de recherche de

qualité, et de valorisation de la culture et du patrimoine.

L'art public est le prolongement et l'illustration de l'intérêt que portent les citoyens à la qualité de leur vie culturelle autant qu'à la qualité de leur environnement. Une collection d'art public remplit aussi des fonctions éducatives et promotionnelles ; elle permet également de renforcer l'identité et de créer des repères historiques.

On compte près de 300 œuvres d'art public sur l'île. Les grandes concentrations se retrouvent principalement dans les arrondissements Ville-Marie, Lachine, Plateau Mont-Royal, Saint-Laurent et La Salle.

L'ancienne Ville de Montréal s'était donné, dès 1989, un bureau d'art public et un plan d'intervention en art public. Ses objectifs étaient d'intégrer la conservation et la mise en valeur des œuvres, y compris une documentation appropriée et une identification adéquate, et d'en permettre l'intégration à tout parcours culturel ou patrimonial.

Ce travail, poursuivi depuis 2002 en collaboration avec les arrondissements, met à profit l'expertise acquise. Sur cette lancée, il faut définir un plan global d'intervention digne d'une métropole culturelle, car « l'art public constitue pour la Ville de Montréal un atout dans sa quête stratégique de rayonnement international »⁸

Enfin, tout en continuant à mettre en valeur les artistes d'ici, il importe de manifester une plus grande ouverture envers les artistes étrangers, dans un esprit de réciprocité et pour enrichir la collection de la Ville.

14 LA VILLE S'ENGAGE À tracer, en collaboration avec les arrondissements, un plan global d'intervention en art public,

⁸Source : Rapport sur le rôle de la Ville de Montréal en matière d'art public, présenté par la Commission permanente du conseil sur les arts, la culture et le patrimoine à la réunion du conseil municipal du 25 août 2003.

qui inclura un programme d'intégration des arts à l'architecture, réservé à l'art public, pour tous les projets municipaux de construction. Un volet encouragera les entreprises à intégrer les œuvres d'art public – permanentes ou éphémères – à leurs projets immobiliers en profitant de l'expertise municipale en ce domaine.

Montréal s'intéresse depuis longtemps au design : l'Expo '67 comptait déjà un « Pavillon du design ». En plus de l'*Institut de Design Montréal* qui s'efforce de faire de notre ville un centre de design de calibre international, la Ville elle-même est un acteur majeur. Immense est le succès du « quartier international », réalisé en partenariat avec des institutions publiques et privées. De plus, depuis dix ans, le concours *Commerce Design Montréal* a contribué à la popularité du design et aussi à sa démocratisation, en primant plusieurs projets à petit budget.

« En effet, de par l'importance de son parc immobilier et mobilier, les édifices et les autres propriétés de la Ville composent une bonne partie des paysages urbains sur lesquels elle intervient. À ce chapitre, la Ville doit impérativement montrer l'exemple à suivre et affirmer ainsi sa crédibilité en matière de qualité lorsque viendra le moment de l'exiger des autres promoteurs privés et publics. »

Rapport Bachand, p. 61

Pour favoriser l'amélioration du cadre de vie urbain au profit de tous les citoyens, ainsi que de ses visiteurs, la Ville doit appliquer à ses propres interventions les préoccupations de design dont elle fait la promotion auprès de ses partenaires.

15 LA VILLE S'ENGAGE À mieux intégrer le design à ses pratiques – qu'il s'agisse d'aménagement d'espaces publics, de construction, de réfection routière ou de mobilier urbain – tout en poursuivant son effort de promotion du design auprès de ses partenaires institutionnels ou privés.

Le concept de *pôle culturel* suscite, depuis plusieurs années, beaucoup d'intérêt. Le Sommet de Montréal en a fait un des projets intégrateurs et mobilisateurs de la nouvelle Ville. L'objectif ultime est d'enrichir les expériences en matière d'art, de culture et de

patrimoine vécues par les Montréalais au cours de la découverte de leur ville et de renforcer l'attrait de Montréal comme métropole culturelle, dans le respect de la personnalité et du cadre de vie des secteurs urbains ciblés.

Il est donc prioritaire de définir un cadre permettant de développer ce concept. Par la suite, la Ville proposera un plan d'intervention défini avec chacun des arrondissements concernés, afin de consolider les pôles existants et d'encourager le développement de nouveaux pôles qui offrent un potentiel.

16 LA VILLE S'ENGAGE À mettre en œuvre un plan d'intervention stratégique sur les pôles culturels, qui proposera les moyens de mettre en valeur les pôles existants, ainsi qu'un programme de développement de nouveaux pôles, en concertation avec chacun des arrondissements concernés.

Montréal dispose d'un patrimoine culturel fort important, de même que de nombreux lieux de diffusion, qui témoignent de la vitalité et de la créativité, passées et actuelles, de la société montréalaise. Une signalisation adéquate et harmonisée de ces lieux, favorisant leur accessibilité et leur visibilité, permettra aux citoyens de se les approprier davantage et de participer eux-mêmes au rayonnement culturel de Montréal.

17 LA VILLE S'ENGAGE À se doter d'une signalisation cohérente, mettant en réseau et donnant toute la visibilité requise aux institutions, équipements, événements, œuvres d'art public et autres témoins significatifs de la culture et du patrimoine montréalais.

Enfin, l'action de la Ville pourrait inclure l'« identification culturelle » de certains édifices et lieux très fréquentés par le public – bibliothèques, lieux de diffusion, parcs – en associant étroitement à leur aménagement ou à leur mise en valeur des artistes montréalais reconnus.

À Montréal, la culture est avant tout le fruit d'une masse critique de créateurs de diverses disciplines, interagissant, investissant leurs ressources dans leur travail. Leur apport assure la vitalité de la création en intégrant l'innovation technologique et médiatique à mesure qu'elle apparaît, créant de nouvelles formes d'expression, souvent dans le cadre de collaborations et d'échanges interdisciplinaires, interculturels, internationaux.

La taille et le morcellement du marché local constituent pour eux autant de contraintes créatrices, qui les amènent à se renouveler sans cesse pour garder et accroître leurs publics. Bien organisés - regroupements créatifs, institutions, écoles, industries, organismes de représentation - les milieux culturels montréalais font néanmoins toujours prévaloir la création, ce qui fait de Montréal un véritable laboratoire culturel.

Cette vitalité se traduit par une effervescence appréciée des Montréalais comme des visiteurs, par de grands succès populaires et commerciaux qui contribuent au rayonnement de Montréal et par une reconnaissance internationale dans des domaines d'avant-garde.

Même si les gouvernements – compte tenu des moyens dont ils disposent – fournissent la plus grande partie de l'aide publique aux arts et à la culture, la Ville a également un rôle à jouer et souhaite, plus que jamais, orchestrer les solutions et en faire partie.

3.1 Les organismes artistiques

Dès 1956, la Ville confie au « Conseil des arts de la région métropolitaine » le soin de « désigner les associations, organismes, personnes et manifestations qui doivent recevoir d'elle une assistance financière ». Plus vieille

institution municipale du genre au Canada, le Conseil a fait école ailleurs au Canada. Son budget de départ de 129 000 \$ a plus que décuplé, en 1980, au moment où la responsabilité du Conseil est transférée à la Communauté urbaine de Montréal. Les années 80 sont marquées par un essor considérable d'un Conseil des arts orienté vers l'excellence artistique : augmentation substantielle du budget, programmes de tournées dans l'île, inauguration de la Maison du Conseil des arts.

« Les métropoles qui réussissent à se positionner à l'échelle internationale sont celles qui parviennent à mettre en valeur la capacité de création et d'innovation de leurs différents milieux. Le fait est que le Conseil des arts possède la structure et l'expertise professionnelle nécessaires pour en faire le meilleur outil de repérage de la créativité montréalaise.

Afin que le Conseil puisse jouer pleinement son rôle de dépistage de cette créativité, l'administration municipale doit augmenter ses budgets de façon conséquente. Bien outillé financièrement, le Conseil des arts devra renforcer l'expertise qu'il offre aux jeunes organismes et mieux cibler les besoins de ces derniers ».

Rapport Bachand, p. 44

Au cours des années 90, le budget du Conseil des arts de Montréal connaîtra une longue période de gel, pour recommencer à croître à compter de 2003. De 8,6 millions de dollars qu'il était lors de la création de la nouvelle Ville, le budget du Conseil passera à 10 millions de dollars en 2005, soit une augmentation de près de 16%, ce qui est considérable, dans le contexte actuel.

18 LA VILLE CONFIRME QUE le budget du Conseil des arts augmentera à 10 millions de dollars en 2005 et s'engage à poursuivre son effort par la suite, en tenant compte de la capacité financière

très limitée que lui impose son cadre fiscal actuel.

Dans l'esprit des conclusions du Comité directeur sur l'harmonisation des programmes de soutien aux organismes culturels⁹, la Ville désire faire connaître deux orientations claires et complémentaires.

- D'abord elle considère que le Conseil des arts de Montréal:
 - doit s'investir pleinement dans les rôles qui lui sont reconnus : le soutien à des organismes artistiques professionnels à but non lucratif, le soutien au développement disciplinaire et la reconnaissance de l'excellence ;
 - doit jouir, pour bien s'acquitter de ses responsabilités, de toute l'autonomie nécessaire, en sorte que les choix effectués soient strictement dictés par des critères fondés sur l'excellence artistique ;
 - doit s'assurer de continuer à limiter ses frais administratifs au minimum, de manière à rendre disponibles aux bénéficiaires la plus grande part possible des fonds accordés par la Ville.
- Puis la Ville veut favoriser le développement d'une culture de coopération entre les milieux culturels, le Conseil des arts de Montréal, le Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie et les arrondissements. Un mécanisme permanent d'échanges sera donc mis en place.

1 LA VILLE S'ENGAGE À *confirmer l'autonomie juridique du Conseil des arts de Montréal, liée aux responsabilités qui lui sont attribuées, soit le soutien à des organismes artistiques professionnels à but non lucratif, le soutien au développement disciplinaire et la reconnaissance de l'excellence.*

2 LA VILLE S'ENGAGE À *instaurer un mécanisme administratif permanent de coopération entre les milieux culturels et les instances de la Ville afin de s'assurer que les sujets d'intérêt commun fassent l'objet d'échanges réguliers et d'un suivi approprié.*

3.2 Les grandes institutions

Montréal accueille plusieurs grandes institutions culturelles – musées, orchestres symphoniques, compagnies de théâtre, d'opéra, de ballet – dont le rayonnement s'étend à toute la région et souvent au-delà. Le Conseil des arts de Montréal consacre une part importante de son budget à les soutenir.

L'action de ces institutions a une importance considérable. Elles contribuent à offrir aux citoyens de la région métropolitaine des formes artistiques et culturelles universelles. Elles fournissent aux artistes et au personnel technique d'importants centres de création, de production et d'emploi. Elles favorisent le tourisme culturel et l'activité économique de la région, en jouant, sans en avoir le titre, le rôle d'institutions nationales. Finalement, elles contribuent au rayonnement international de Montréal. En raison de l'envergure et du rayonnement de telles institutions, il est logique que leur financement relève aussi des gouvernements et de l'ensemble de la région.

Alors que les institutions montréalaises comblent en moyenne 27,5 % de leurs besoins avec les contributions du Québec, elles en règlent moins de 5 % avec celles du Canada. Par ailleurs, la contribution de la Ville de Montréal est de 2,1 %, alors que celle des villes canadiennes est en moyenne de 4,9 %¹⁰. Cette situation tient en partie au gel du budget du Conseil des arts de la CUM, de 1990 à 2001, mais l'explication principale est que la région, hors de l'île, ne participe pas à leur financement.

Le développement des arts et de la culture fait partie des compétences de la Communauté métropolitaine de Montréal. La Communauté examine ce que sera son implication dans le domaine de la culture. Une contribution de la CMM serait d'autant plus pertinente qu'en moyenne, le tiers des spectateurs ou des visiteurs des institutions culturelles du territoire de la CMM sont de l'extérieur de l'île.

2 LA VILLE S'ENGAGE À favoriser le développement, avec ses partenaires – la CMM et les gouvernements du Québec et du Canada – d'une nouvelle approche de financement pour les grandes institutions culturelles montréalaises. Cette approche – définie avec la contribution du Conseil des arts de Montréal, devrait établir les paramètres de définition de ces institutions, en dresser la liste, établir le principe d'une contribution de la Ville, de la Communauté et des gouvernements et fixer la hauteur de chaque contribution.

3.3 Les festivals et événements

Depuis les années 80, les rues et les salles de Montréal sont de plus en plus prises d'assaut, chaque été, lors de grands événements et festivals populaires : c'est un engouement qui dépasse largement la région métropolitaine.

Dans cette foulée, à divers moments de l'année, des festivals aux programmations de pointe complétaient la chaîne artistique de chacune des disciplines présentes sur le territoire et validaient le travail de recherche des créateurs, élargissant ainsi les publics et renforçant le goût des Montréalais pour les produits originaux.

Enfin, depuis dix ans, la réputation de Montréal comme ville de festivals s'est renforcée avec l'émergence de petits festivals et d'événements *alternatifs*, – avec l'appui de plusieurs arrondissements – un créneau qui, de plus, confirme notre rayonnement artistique.

Ces festivals, de portée internationale, revêtent une importance stratégique pour le *branding* de « Montréal, ville festive » et une bonne partie d'entre eux pour son dévelop-

pement touristique : ils génèrent des retombées de quelque 200 millions de dollars¹¹ pour l'économie montréalaise et de substantielles rentrées fiscales pour les gouvernements.

En plus des contributions des agences gouvernementales, des ministères et de Tourisme Montréal, la Ville accorde aux festivals un soutien technique de deux à trois millions de dollars, en plus de subventions directes d'environ un million de dollars. Par ailleurs, comme dans le cas des grandes institutions culturelles, la CMM n'a pas encore participé au financement de ces festivals, qui attirent pourtant en grand nombre des citoyens de toute la région.

Même si les festivals sont devenus l'un des piliers de l'activité culturelle et touristique montréalaise, leur succès reste soumis à des facteurs incontrôlables : climat, sécurité internationale, fluctuations du marché touristique... Également, d'autres villes dans l'est de l'Amérique du Nord appuient l'organisation de leurs propres festivals.

Pour assurer la pérennité des grands festivals culturels montréalais, il faut en consolider le financement et en accroître le rayonnement, notamment par une mise en marché mieux adaptée à la concurrence.

2 LA VILLE S'ENGAGE À convenir avec les principaux intéressés - de concert avec la CMM et les partenaires gouvernementaux - d'un plan de développement à long terme des grands festivals montréalais.

3.4 Les équipements

À Montréal, des équipements culturels sont devenus inadéquats ou vétustes, ou font défaut. Il peut s'agir de lieux de production,

9 Le Comité directeur sur l'harmonisation des programmes était composé de représentants des milieux culturels, du Conseil des arts de Montréal, du Service du développement culturel et des arrondissements. Il a remis son rapport en août 2003.

10 Sources : Conseil des arts de Montréal et Conseil des arts du Canada.

11 En 1996, une étude réalisée par la Chaire de tourisme de l'UQAM évaluait à 139 millions \$ les retombées économiques de quatre festivals montréalais : le Festival international de Jazz de Montréal, le Festival Juste pour rire, les Francfolies de Montréal et le Festival des films du monde. En 2000, l'étude KPMG réalisée pour le compte de Tourisme Québec évalue à 259 millions \$ les retombées économiques de dix grands festivals et événements québécois, incluant le Festival international de Jazz de Montréal, le Festival Juste pour rire et les Francfolies de Montréal. En l'absence d'études plus ciblées et compte tenu de l'impact touristique des autres festivals et événements montréalais ainsi que du délai écoulé, le chiffre de 200 M\$ nous apparaît réaliste.

d'espaces de répétition, d'ateliers d'artistes, d'incubateurs de jeunes entreprises, de lieux de diffusion locale et métropolitaine. Ou encore d'équipements à caractère national, appelés à répondre à des standards de pointe et à servir à des fins de formation, de production, de diffusion ou de conservation ou encore d'ancrage pour des disciplines, à l'échelle nationale et internationale.

3.4.1 Les équipements à caractère local et métropolitain

Les équipements locaux et métropolitains sont distincts des ateliers d'artistes.

La Ville et le gouvernement du Québec ont créé, dans le cadre du *contrat de ville*, le Forum des équipements culturels, qui gère un Fonds des équipements culturels. Le Forum, doté d'une première enveloppe d'études d'un million de dollars pour cinq ans, a pour mandat de planifier les équipements jugés stratégiques. Le Fonds, lui, doté d'un budget de 40 millions de dollars pour quatre ans – financé à parts égales par Québec et Montréal - doit en permettre la réalisation.

3.4.2 Les ateliers d'artistes

La pratique des arts visuels et des métiers d'art est un travail qui exige, vu la nature des disciplines et des besoins qui y sont associés, un lieu spécifique et adapté à la création. Les artistes et artisans sont nombreux à occuper d'anciens immeubles industriels qui offrent des grands espaces de travail, une fenestration généreuse, certains équipements tels les monte-charge. Les studios de répétition s'inscrivent aussi, dans plusieurs cas, dans la même problématique.

Ces immeubles sont situés pour la plupart dans des friches industrielles. Depuis quelques années, un mouvement de revitalisation urbaine risque d'exclure les pionniers : les artistes et les artisans. Instigatrice du renouveau dans plusieurs quartiers centraux, cette communauté voit s'effriter ses acquis, alors même qu'elle contribue à la vitalité urbaine et à l'essor artistique et culturel de Montréal.

Le Sommet de Montréal a souligné l'importance de maintenir et de développer les lieux de création, ainsi que d'améliorer le soutien aux créateurs et aux artistes. La Ville doit donc examiner toutes les avenues permettant d'aller dans ce sens. Politiques immobilières, programmes apparentés en habitation et cadre réglementaire et fiscal constituent des voies à explorer.

2 LA VILLE – en étroite collaboration avec les arrondissements concernés – S'ENGAGE À se donner un plan d'action et des outils permettant d'intervenir pour consolider et développer les ateliers d'artistes et les ateliers-résidences, particulièrement dans les quartiers centraux, en favorisant notamment l'accès à la propriété pour les artistes.

3.4.3 Les équipements à caractère national

En regard des équipements à caractère national, les enjeux pour la Ville sont différents selon que les projets sont sous sa propre responsabilité, qu'ils ont déjà été annoncés par le gouvernement du Québec ou qu'ils viennent d'ailleurs.

La Ville projette d'aménager une Place des festivals et un nouveau Planétarium.

- Située au sud-ouest de Sainte-Catherine et Jeanne-Mance, la Place des festivals favorisera le maintien des activités festivières près de la Place des arts. Avec l'utilisation future de l'îlot Balmoral à des fins immobilières, ce projet améliorera substantiellement l'environnement immédiat de ce carrefour, un des symboles culturels de Montréal.
- Le Planétarium a accueilli, depuis 1966, plus de 5 millions de visiteurs. Mais il a atteint la fin de sa vie utile. Un nouveau Planétarium à proximité du Biodôme est avantageux pour tous : il rejoint les autres muséums de sciences naturelles et en renforce la masse critique. Son impact sur la culture scientifique sera meilleur après la mise à jour de son contenu, tout en ajoutant à l'attrait touristique du pôle Maisonneuve¹².

2 LA VILLE S'ENGAGE À réaliser le projet de Place des festivals, au cœur du Quartier des spectacles et à construire un nouveau Planétarium à proximité du Biodôme.

D'autres projets ont été annoncés par le gouvernement du Québec. Il s'agit d'une salle de concert répondant aux besoins de l'Orchestre symphonique de Montréal – dossier discuté depuis plus de vingt ans – et d'un nouveau site pour le Conservatoire d'art dramatique et le Conservatoire de musique. Ces projets sont arrivés à maturité et la Ville, comme les milieux culturels et les Montréalais eux-mêmes, souhaite fortement les voir se réaliser, à l'intérieur du Quartier des spectacles.

La Ville fera les représentations nécessaires, de concert avec ses partenaires culturels, pour s'assurer que ces grands projets d'équipements publics se réalisent dans les meilleurs délais.

Enfin, un certain nombre de projets sont à divers stades de discussion ou d'étude. Pensons à l'agrandissement du Musée des beaux-arts, à l'expansion de Pointe-à-Callière et à un centre de production pour la danse, possiblement dans le Quartier des spectacles. Au fur et à mesure de leur évolution, ces projets, et d'autres, feront l'objet d'analyses approfondies.

Mais le financement des projets d'expansion ou de mise aux normes des grands équipements métropolitains ne sera pas réglé pour autant. Le problème du financement des équipements culturels doit être abordé selon une double approche : partenariat public-privé et constitution de fonds d'investissement.

La Ville participera activement à l'élaboration de solutions financières nouvelles pour les équipements culturels, dont la création de fonds d'investissement pour les grands projets, qui pourraient être mis sur pied avec le concours des partenaires publics et du secteur privé.

3.5 Les industries

Les industries culturelles montréalaises – cinéma, télévision, spectacle, disque, édition, et autres – rejoignent un vaste public, local, régional et international. En produisant et en diffusant les œuvres et les produits des créateurs, ces industries jumellent les retombées culturelles et économiques de l'activité créatrice, rentabilisent la vocation culturelle de Montréal et consolident son statut de métropole culturelle.

La Ville ne soutient pas directement les industries culturelles. Des organismes créés par les gouvernements supérieurs y pourvoient : la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Téléfilm Canada, Fonds canadien de télévision, Musicaction, et d'autres. Le financement public (par contributions directes ou crédits d'impôt) est indispensable au maintien de ces industries, vu la taille de notre marché. C'est le principe fondateur de la diversité culturelle à l'échelle mondiale.

25 LA VILLE S'ENGAGE À donner son appui au principe du financement public des industries culturelles, car celui-ci est indispensable au maintien des entreprises qui en font partie, vu la taille de notre marché.

En plus de cet appui auprès des gouvernements, la Ville de Montréal souhaite identifier d'autres manières d'apporter son soutien au développement de ces industries sur son territoire.

¹² Le Pôle Maisonneuve a été identifié ainsi par Tourisme Montréal. Le périmètre de ce pôle touristique inclut les installations olympiques, le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium, le parc Maisonneuve et le château Dufresne.

Jusqu'à présent, l'audiovisuel est l'industrie culturelle qui bénéficie du soutien le plus important de la Ville, le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal coordonnant les tournages sur son territoire.

Il est important de rappeler que les producteurs de cinéma et de télévision d'ici sont responsables d'une forte majorité (72 %) de ces tournages. Le dynamisme et l'enracinement de notre propre industrie expliquent, d'ailleurs, pourquoi sa main-d'œuvre est si appréciée des réalisateurs étrangers quand ils tournent à Montréal.

Le Bureau incite les producteurs étrangers à tourner à Montréal. Il constitue la porte d'entrée, auprès des arrondissements, pour les lieux et les permis de tournage. Il fournit les contacts et renseignements sur l'industrie cinématographique et télévisuelle de la région métropolitaine. Et il assure le lien avec les programmes publics et privés de soutien à la production.

La production audiovisuelle est déjà une puissance : elle génère 35 000 emplois directs et une masse salariale de 1,4 milliard \$. Les gouvernements y collectent annuellement plus de 520 millions en taxes et impôts¹³.

La Ville reconnaît l'apport important de la filière de l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel au développement économique et culturel de Montréal et à sa notoriété internationale.

La concurrence étant de plus en plus forte, la Ville compte intensifier ses efforts - démarchage, positionnement, concertation avec le milieu - pour obtenir une plus large part des tournages étrangers.

26 LA VILLE S'ENGAGE À tracer, avec le milieu et ses partenaires du grand Montréal, un plan structuré et cohérent de développement de l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel.

Depuis quelques années déjà, l'industrie du spectacle a fait valoir certains besoins en matière de réglementation municipale. L'idée du « quartier des spectacles » est née du besoin, exprimé par l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), de promouvoir les salles de spectacle de l'est du centre-ville, où l'on retrouve 80 % des salles montréalaises, soit 28 000 sièges répartis dans 28 salles. Cette idée a fait son chemin jusqu'au Sommet de Montréal, où les différents intervenants l'ont identifiée comme une initiative structurante.

Réfléchir à un « quartier des spectacles » plutôt qu'à un simple regroupement de salles a eu pour heureuse conséquence de mettre l'accent sur des enjeux de développement culturel et d'aménagement urbain, puis de jeter les bases d'un partenariat entre la Ville, l'industrie, les autres acteurs du quartier et les gouvernements.

Pour la Ville, l'intérêt de développer un Quartier des spectacles repose sur la possibilité d'y intégrer différentes perspectives :

- réaliser un projet collectif, d'abord et avant tout culturel, axé sur la convivialité et qui fera de ce quartier une grande place pour les Montréalais ;
- aménager un quartier attrayant et en équilibre, qui respecte le génie du lieu, concilie les besoins de l'industrie du spectacle et ceux des autres détenteurs d'intérêts et qui, par des mesures appropriées, fait en sorte que le développement immobilier, aujourd'hui menaçant, puisse se réaliser sans en chasser les artistes et les organismes culturels qui y vivent déjà ;
- en faire une destination culturelle internationale ;
- pousser plus loin l'expérience du partenariat en confiant à un organisme à but non lucratif – *le Partenariat du Quartier des spectacles* – le mandat de livrer une vision partagée de développement et une proposition globale pour la mettre en œuvre.

2 LA VILLE S'ENGAGE À faire de la réalisation du Quartier des spectacles une priorité stratégique. Ce secteur devra être aménagé dans une perspective de développement culturel et d'équilibre entre les fonctions et développé en vue d'en faire un lieu convivial pour les Montréalais et une destination culturelle internationale.

Certains créneaux du commerce culturel, contribuant à la diffusion de la production culturelle, pourraient également bénéficier d'une collaboration municipale de ce type, dans la mesure où ils sont concentrés ou projettent de se concentrer dans un secteur particulier du territoire. C'est le cas des antiques sur certaines rues, et ce pourrait être le cas, tout aussi bien, des galeries d'art.

Les divers chapitres d'arrondissement du Plan d'urbanisme, de même que les plans de développement des secteurs et des artères commerciales, devraient tous faire une place active à la présence des artistes et de leurs lieux de travail (création, production, diffusion) au sein des communautés locales.

3.6 L'innovation, la relève et l'émergence

À l'instar des villes de Barcelone ou Glasgow, Montréal se caractérise par son avant-garde artistique et son effervescence culturelle. En cela, elle se démarque d'autres villes de sa taille, qui aspirent au statut de métropole culturelle, mais dont l'activité est davantage marquée par des créneaux traditionnels et par la diffusion de créations venues d'ailleurs.

Véritable laboratoire de productions artistiques et culturelles, Montréal maintient de hauts standards de qualité et de professionnalisme, ainsi qu'un fort volume d'acti-

vités et de visibilité. C'est dans la production originale, le risque artistique et l'innovation que réside son avance stratégique et identitaire. Il faut maintenir cette avance à tout prix.

Cette orientation vers l'innovation et la créativité est caractéristique de nombreux aspects de la vie montréalaise. Les secteurs de pointe de son économie ainsi que son réseau d'universités et de grandes écoles sont également orientés vers les nouvelles technologies, la recherche et le développement.

La force du milieu culturel montréalais tient à un équilibre entre les grandes institutions qui assurent une partie du rayonnement de Montréal, et les nombreux festivals ou organismes de pointe qui permettent un contact ciblé avec les publics d'ici, de même qu'une reconnaissance de l'identité montréalaise et de sa créativité à l'échelle internationale.

Les créateurs, artistes et artisans montréalais connaissent bien la polyvalence et les apprentissages rapides. Dans tous les secteurs, les projets sont obligatoirement multiples et doivent se renouveler rapidement, à cause d'un public restreint. L'émergence d'hebdomadaires culturels urbains a mis en lumière cette quantité exceptionnelle de créations originales présentées à Montréal, dans tous les types de lieux, sans distinction de langue et de genre.

Ce sont ces produits et ces lieux alternatifs qui font une bonne partie de l'originalité et de la force de la production montréalaise. Tant les jeunes issus des grandes écoles que les chercheurs culturels de longue date participent à la santé de cette masse critique, sur laquelle il faut veiller.

¹³ Les chiffres mentionnés dans cette section proviennent d'une étude réalisée en 2004 par la firme E&B Data, pour le compte du Bureau du cinéma et de la télévision de la Ville de Montréal. Ils ont été présentés à l'occasion d'une séance de la Commission de la mise en valeur du territoire et du patrimoine le 8 avril 2004.

Un certain nombre de moyens doivent être mis de l'avant pour que Montréal continue de se distinguer comme une métropole culturelle marquée par la créativité et l'innovation :

- valoriser l'innovation et le risque, qu'ils proviennent des artistes de la relève, des organismes, des festivals ou des grandes institutions ;
- valoriser les échanges interculturels ;
- favoriser la synergie entre les milieux du savoir et de la recherche et les milieux culturels, de même que les échanges interdisciplinaires ;
- encourager les projets liant les arts et les technologies ;
- assurer un meilleur soutien à la relève et aux formes d'art émergentes ;
- donner les moyens aux organismes d'accueillir des créateurs talentueux venus d'ailleurs pour travailler à l'élaboration d'œuvres originales dans tous les secteurs des productions culturelles ;
- accueillir de grands forums culturels internationaux.

2 LA VILLE S'ENGAGE à appuyer les initiatives qui font en sorte que Montréal continue de se démarquer par sa créativité, par le risque artistique et par le caractère innovateur de sa production culturelle.

3.6.1 La cyberculture

À l'heure où l'interaction entre les arts et les nouvelles technologies marque une nouvelle frontière culturelle dans le monde, Montréal peut se targuer d'être l'une des capitales mondiales de la cyberculture – définie comme l'expression artistique et sociale de la pénétration du numérique dans la quasi-totalité des activités humaines.

Par ses centres et sa production artistiques, la diversité et la renommée de ses penseurs cyberculturels et l'ingéniosité de ses chercheurs, par le nombre et la qualité de ses revues électroniques, Montréal jouit d'une réputation enviée dans l'univers cyberculturel mondial. De plus, une portion substantielle de la

production mondiale de logiciels d'animation et d'effets spéciaux appartient à des entreprises montréalaises.

La cyberculture n'est pas un phénomène éphémère. Le monde dans lequel nous habitons aujourd'hui repose sur des bases sociales et économiques différentes de celui qui l'a précédé. Confirmer la cyberculture comme un des fondements de l'identité culturelle montréalaise permettra de positionner Montréal à l'avant-plan de la nouvelle économie.

Comment y arriver? Quelques pistes :

- mettre en place un mécanisme de financement distinct et récurrent ;
- établir un centre d'exposition de la cyberculture ;
- faciliter les regroupements et les partenariats locaux et internationaux ;
- intégrer des œuvres cyberculturelles au paysage urbain ;
- créer un prix montréalais de la cyberculture ;
- encourager la création d'un site Web sur la communauté cyberculturelle de Montréal.

Montréal se doit de tirer pleinement profit de cet atout déterminant.

2 LA VILLE S'ENGAGE À contribuer à créer des conditions favorables à la consolidation et à l'essor de la cyberculture et à intégrer la cyberculture aux stratégies de promotion culturelle de Montréal.

4.1 Le dialogue des cultures

« Il n'y a pas de doute à nos yeux que c'est avant tout grâce à son visage français qu'une grande métropole comme Montréal pourra continuer de se distinguer et de se faire favorablement remarquer en Amérique du Nord et dans le monde. Nous croyons sincèrement qu'une responsabilité historique incombe à la Ville de Montréal de veiller à l'épanouissement de la culture française et qu'elle ne doit jamais naviguer à courte vue et se bercer d'illusions quant à sa pérennité, peu importe les nombreux succès qu'elle puisse connaître. En effet, nous sommes convaincus que tous les Montréalais, francophones d'origine ou non, ont le droit et le devoir de sauvegarder, d'enrichir et de développer cette portion si riche et si unique du patrimoine culturel de l'humanité. (...) »

Nous croyons donc qu'il serait des plus pertinent et des plus opportun de réaffirmer cette évidence dans la Charte sans pour autant brimer les droits des autres communautés linguistiques qui sont établies dans la ville. A cet égard, nous désirons rappeler que les engagements pris dans la Charte envers les droits culturels (art. 16) comprennent forcément les droits culturels, incluant les droits identitaires, de ces minorités culturelles. »

Extrait du mémoire présenté par Culture Montréal aux audiences sur le projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités, avril 2004, p. 7.

Montréal est à la fois la métropole du Québec – et donc le principal lieu d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants – et une grande ville du Canada et du monde. La Ville elle-même est une entreprise publique de services aux citoyens. Sa politique linguistique doit lui permettre de s'acquitter de l'ensemble de ses obligations, tout en favorisant le sentiment d'appartenance des Montréalais à leur ville et à leur arrondissement.

Montréal a été longtemps l'épicentre de ten-

sions entre francophones et anglophones. Pendant le quart de siècle qui s'est écoulé depuis l'adoption de la Charte de la langue française, un consensus s'est peu à peu établi, faisant du français la langue dans laquelle les citoyens de toutes origines communiquent entre eux et participent à la vie publique. Ce consensus respecte les droits historiques des citoyens anglophones de recevoir des services dans leur langue, ainsi que le droit des communautés ethnoculturelles de garder vivantes leurs langues d'origine.

La vision équilibrée résultant de ce consensus linguistique est névralgique pour l'avenir de Montréal et pour son développement culturel. L'afflux d'immigrants qui enrichissent Montréal depuis plus d'un siècle doit impérativement se poursuivre et même s'intensifier car, dans le contexte démographique que nous connaissons, la prospérité future de Montréal en dépend.

En plus de veiller attentivement au maintien de cette vision équilibrée, Montréal souhaite donner l'exemple en se donnant une politique linguistique inspirée de cette vision.

3 LA VILLE S'ENGAGE À se donner une politique linguistique considérant Montréal comme une métropole culturelle dont la langue commune est le français, tout en s'assurant que les services municipaux à l'intention des citoyens anglophones soient rendus dans leur langue.

Outre le maintien du consensus linguistique, cette prospérité future de Montréal tient à la qualité du dialogue des cultures.

Une nouvelle vision des relations entre la société d'accueil et les communautés ethnoculturelles – l'interculturalisme – a été adoptée au début des années 80 par

«So far multi-culturalism has been the predominant policy goal, which means strengthening the separate cultural identities of ethnic groups. This is important, it is crucial to feel confident about who one is, but it is not enough if there is little communication between cultures, perhaps reinforcing stereotypes and prejudices. We need to move one step further towards inter-culturalism which builds bridges, helps foster cohesion and conciliation and produces something new out of the multi-cultural patchwork of our cities.»¹⁴

Charles Landry, *The Creative City*, p. 264

le gouvernement du Québec. Un nouveau *Programme de soutien à l'interculturalisme* a été lancé par la Ville, avec l'appui du MCCQ, en 1993. Ce programme a ajouté, il y a cinq ans, un volet d'appui à des projets thématiques. Les succès – même relatifs et fragiles – inscrits au compte de l'interculturalisme incitent la Ville à aller plus loin en adoptant une « approche plus englobante »...¹⁵

Dépassant le cadre d'un programme, la Ville souhaite travailler davantage avec le milieu en fournissant un appui récurrent à un ou des organismes partenaires. De plus, la Ville désire que la dynamique interculturelle, caractérisée par une préoccupation constante d'inclusion, s'incarne dans l'ensemble des activités municipales, particulièrement celles qui relèvent des arrondissements, plus près des citoyens.

Ces pistes sont prometteuses, mais elles doivent s'appuyer sur « *un redéploiement des relations entre les pouvoirs publics et les différentes composantes de la population* » comme l'indique le rapport Bachand. Chose certaine, la Ville, consciente de l'ampleur et de la complexité de ces enjeux, ne possède pas toutes les réponses et ne souhaite pas agir de manière isolée.

La Ville de Montréal souhaite donc, particulièrement sur cette question du dialogue des cultures, être alimentée par les citoyens et organismes qui participeront à la consultation publique qui suivra le dépôt de *Montréal, métropole culturelle*. Elle mobilisera ses arrondissements et les services corporatifs

« L'interculturalisme est plutôt un outil, une plus value, qui offre des moyens supplémentaires à la culture pour investir les lieux, se mettre en mouvement, se développer. L'interculturalisme est un dialogue des cultures. »

« ... (l'interculturalisme) lui, est une ouverture spontanée s'inscrivant dans le patrimoine génétique de l'humanité.

L'interculturalisme, c'est la façon séculaire et naturelle qu'ont les humains pour se développer. »

Zab Mabougou, directrice artistique, Nyata Nyata, dans le cadre du colloque L'interculturalisme dans les pratiques culturelles : enjeux et perspectives, octobre 1998

concernés, de même que ses instances consultatives, notamment le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal, de même que le Conseil des arts de Montréal, qui procède à une réflexion, à la suite de son colloque de mars dernier. La coordination de ce « chantier » sera confiée au groupe permanent prévu à l'engagement 20.

3 LA VILLE, CONSCIENTE QUE L'INCLUSION EST L'UN DES PLUS GRANDS DÉFIS DE MONTRÉAL, S'ENGAGE À promouvoir une approche plus englobante de l'interculturalisme, à la fois axée sur le partenariat avec des organismes culturels et davantage en appui aux arrondissements, premiers responsables des services culturels offerts aux citoyens. De plus, compte tenu de l'importance des enjeux liés au dialogue des cultures, la Ville poursuivra une réflexion à ce sujet, avec l'aide des citoyens et organismes culturels qui participeront à la consultation publique et en mobilisant ses propres instances administratives et consultatives.

Montréal accueille des centaines d'événements culturels populaires, répartis partout sur son territoire. Un grand nombre d'entre eux mettent en valeur le patrimoine et les traditions populaires de l'une ou l'autre des communautés ethnoculturelles présentes à Montréal, ou alors la diversité ethnoculturelle montréalaise elle-même. Ils sont très appréciés des Montréalais et favorisent le dialogue des cultures. Depuis plusieurs années, la Ville contribue, sous diverses formes – y compris financièrement – et par l'intermédiaire de diverses instances, au succès de

plusieurs de ces événements. Il n'existe pas, toutefois, de véritable programme à cet effet. Cette anomalie doit être corrigée.

3 LA VILLE S'ENGAGE À élaborer un programme d'aide financière aux événements culturels mettant en valeur la diversité ethnoculturelle montréalaise et le patrimoine et les traditions populaires des communautés ethnoculturelles.

4.2 L'accueil et le rayonnement

Montréal, deuxième ville de langue française dans le monde, concentre quelque 80 % de la production culturelle du Québec et constitue un centre majeur de création et de production culturelles à l'échelle canadienne et nord-américaine.

L'activité culturelle montréalaise se distingue par le nombre et la variété de ses productions. Le caractère novateur et la qualité des œuvres diffusées dans la plupart des secteurs culturels permettent à Montréal de se démarquer dans un marché international extrêmement compétitif.

Carrefour naturel d'accueil, de circulation, de promotion et d'échanges pour les artistes venus de toutes les régions du Québec et d'ailleurs au Canada, Montréal joue également ce rôle à l'égard des créateurs, artistes et artisans venus de partout, qui ont choisi de s'établir sur son territoire.

Par souci d'équité et d'écologie des milieux, il est essentiel de mieux valoriser les apports multiples des talents, qu'ils proviennent des régions du Québec ou des communautés culturelles, qui fondent la créativité montréalaise. Ainsi, Montréal évitera d'être uniquement un « aspirateur » de forces vives et jouera mieux son rôle de métropole culturelle.

Montréal doit également combler un important déficit d'accueil de productions et d'organismes étrangers, particulièrement dans certaines disciplines, comme la danse, le théâtre, la musique et les arts visuels. La situation est d'autant plus délicate que nos artistes et nos compagnies, ambassadeurs emblématiques de la créativité montréalaise, sont de plus en plus présents à l'étranger, sans pouvoir rendre la pareille.

Dans le contexte mondial actuel, Montréal doit pouvoir maintenir ses avantages culturels stratégiques au sein d'une réciprocité internationale planifiée. Or, en situation de déficit d'accueil, une métropole, si créative soit-elle, risque de se marginaliser et d'affaiblir grandement son rayonnement.

Les initiatives d'accueil menées en particulier par les festivals et événements culturels sont essentielles et doivent être soutenues de manière plus appropriée, sans grever leur budget de fonctionnement. Toutefois, ce travail de programmation et de diffusion ne peut se substituer à une planification concertée d'échanges internationaux.

Une meilleure réciprocité culturelle serait bénéfique à tous égards : enrichissement de la vie culturelle des citoyens, émulation des créateurs d'ici, accès à de grandes démarches de création, rééquilibrage de notre activité internationale, Montréal s'assurant comme hôte des grands courants et des produits de pointe, tout autant qu'il favorise une présence forte à l'étranger.

Par ailleurs, même si l'accroissement de la diffusion internationale est une réalité, celle-ci n'entraîne pas la régularisation souhaitée de notre présence culturelle à l'étranger. Le travail de diffusion continue de s'effectuer par à-coups et il grève les budgets des organismes. L'arythmie qui caractérise la diffu-

14 Traduction libre : Jusqu'à maintenant, le multiculturalisme – qui suppose le renforcement d'identités distinctes pour chacune des communautés ethnoculturelles – a constitué un objectif majeur. Cet enjeu est important, car il est essentiel que chacun se sente respecté dans son identité propre, mais il est insuffisant, car un déficit de communication entre les communautés peut laisser place aux stéréotypes et aux préjugés. L'interculturalisme doit constituer notre nouvel objectif, car il crée des passerelles entre les communautés, donne à une société plus de cohésion, la rend plus conciliante ; l'interculturalisme fait évoluer la mosaïque multiculturelle de nos villes vers une réalité nouvelle.

15 Selon les termes du rapport Bachand, p. 30.

sion culturelle professionnelle à l'étranger fragilise la reconnaissance du travail de nos créateurs et affaiblit le rayonnement de la métropole.

En fait, le prestige du rayonnement international, à l'accueil comme à l'étranger, occulte la difficulté chronique de son financement.

3 LA VILLE S'ENGAGE À :

- a) *soutenir l'accueil d'artistes, de productions et d'expositions identifiés aux différentes régions du Québec à travers les réseaux public et privé montréalais;*
- b) *formaliser des mécanismes pour favoriser l'accueil des troupes et des artistes canadiens et étrangers;*
- c) *favoriser une plus grande ouverture des réseaux des bibliothèques et des lieux de diffusion municipaux aux artistes étrangers dans le cadre d'échanges internationaux.*

4.3 La culture : la signature de Montréal

La créativité, la qualité de vie, le dynamisme intellectuel et culturel sont devenus des arguments promotionnels de première importance pour attirer touristes, congressistes, entreprises, organismes internationaux, chercheurs et artistes de renom dans les quelques villes du monde qui, par leurs qualités plus que par leur taille, peuvent prétendre au titre de métropole culturelle.

Ces qualités, Montréal les possède et entend prendre les mesures nécessaires pour les conserver, en assurer le plein épanouissement et en favoriser le rayonnement.

Pour cela il importe que les Montréalais affirment et mettent à l'avant-plan ce statut de métropole culturelle.

3 LA VILLE S'ENGAGE À faire de la culture la signature de Montréal, en renforçant sa position de métropole culturelle, auprès de ses citoyens comme à l'échelle nationale et internationale, en misant, notamment, sur l'effervescence culturelle, sur la synergie entre savoir, culture et patrimoine et sur ses divers créneaux d'excellence.

4.4 La diversité culturelle

Avec la libéralisation des échanges commerciaux et l'abolition des barrières tarifaires, le commerce international des biens et services culturels a presque quadruplé ces vingt dernières années. Il n'est donc pas étonnant que les produits culturels fassent l'objet de vifs débats à l'Organisation mondiale du commerce.

Affirmant que la culture est « l'expression privilégiée de l'identité et de la créativité humaines dans toute leur diversité et qu'elle constitue un patrimoine inaliénable pour l'ensemble de l'humanité », les milieux culturels professionnels du Québec et de l'ensemble du Canada ont créé en 1999 la *Coalition pour la diversité culturelle*, dont les bureaux sont situés à Montréal. L'accélération de la mondialisation des échanges commerciaux met en présence des États et des entreprises aux ressources inégales, qui peuvent entraver le rayonnement des cultures. La Coalition considère que les gouvernements doivent avoir l'entière liberté d'adopter les politiques nécessaires au soutien de la diversité des expressions culturelles.

Bien qu'ils adhèrent au principe de l'ouverture des marchés et aient conclu des accords de commerce international et de libre-échange, les gouvernements du Québec et du Canada, appuyés par les milieux culturels, défendent le principe que les politiques culturelles ne doivent pas être soumises aux contraintes des accords de commerce international. Par conséquent, ils favorisent la mise en place d'un nouvel instrument international reconnaissant la diversité culturelle.

Article 1.- La diversité culturelle, patrimoine commun de l'humanité. *La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du*

vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures.

Article 8.- Les biens et services culturels, des marchandises pas comme les autres. *Face aux mutations économiques et technologiques actuelles, qui ouvrent de vastes perspectives pour la création et l'innovation, une attention particulière doit être accordée à la diversité de l'offre créatrice, à la juste prise en compte des droits des auteurs et des artistes ainsi qu'à la spécificité des biens et services culturels qui, parce qu'ils sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres.*

Article 9.- Les politiques culturelles, catalyseur de la créativité. *Tout en assurant la libre circulation des idées et des œuvres, les politiques culturelles doivent créer les conditions propices à la production et à la diffusion de biens et services culturels diversifiés, grâce à des industries culturelles disposant des moyens de s'affirmer à l'échelle locale et mondiale. Il revient à chaque État, dans le respect de ses obligations internationales, de définir sa politique culturelle et de la mettre en œuvre par les moyens d'action qu'il juge les mieux adaptés, qu'il s'agisse de soutiens opérationnels ou de cadres réglementaires appropriés.*

Extraits de la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*, adoptée à l'unanimité par les 185 États membres en novembre 2001.

Montréal accueille les industries culturelles, dont les productions rayonnent partout dans le monde, qu'il s'agisse, notamment, du livre, du spectacle, du disque, du cinéma ou de la télévision. Le succès des entreprises culturelles qui font partie de ces industries est d'abord fonction, cela va de soi, de la qualité des produits qu'elles mettent sur le marché. Mais il dépend également, compte tenu de l'étroitesse de notre marché, des politiques – appui financier, réglementation – définies par les gouvernements. Le droit pour ces derniers de continuer à soutenir leurs industries culturelles est lié au succès de la démarche en cours.

Cette démarche – dont la prochaine étape est la présentation, en octobre 2005, d'un avant-projet de *convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques* – est vitale pour l'avenir de Montréal. La Ville attend du Québec et du Canada qu'ils continuent à se faire les défenseurs et les promoteurs de la diversité culturelle, à l'échelle internationale comme auprès de la population.

3 LA VILLE S'ENGAGE À appuyer les gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que la Coalition pour la diversité culturelle, dans leurs interventions internationales, à promouvoir elle-même la diversité culturelle et à susciter l'appui des acteurs sociaux et de la population de Montréal à ce principe.

5.1 La participation des citoyens

Dans une société démocratique, la participation des citoyens à la culture inclut leur participation aux débats sur les enjeux culturels. Cela suppose l'existence de forums où les citoyens, impliqués à titres divers dans les arts et la culture, puissent se faire entendre sur toute question relative aux programmes, services et équipements culturels, mais aussi sur l'interculturalisme, les dimensions culturelles de l'aménagement et du développement de leur ville ou de leur arrondissement, sur les impacts culturels de la réglementation et sur les grands enjeux culturels.

3 LA VILLE S'ENGAGE À créer un Conseil consultatif de la culture de Montréal et recommander à chaque arrondissement de se doter d'une instance consultative en matière culturelle, s'il n'en existe pas déjà une.

5.2 Le leadership des élus municipaux

Il revient d'abord aux élus municipaux de faire connaître et d'expliquer les stratégies de développement culturel proposées par la Ville. Ce sont eux qui peuvent le mieux rejoindre les citoyens dans leur arrondissement et leurs communautés, les entendre et leur parler ; ils sont les mieux placés pour incarner l'engagement de la Ville dans son développement culturel, et s'en faire les porte-parole et les promoteurs auprès de l'ensemble des acteurs sociaux impliqués.

Parmi ces acteurs sociaux, il est une catégorie qu'il est vital de rallier à la politique de Montréal : ce sont les autres élus du territoire : les commissaires scolaires, les députés de l'Assemblée nationale et de la Chambre des Communes, ainsi que les collègues de la Communauté métropolitaine de Montréal. Tous ces élus sont en position de prendre ou d'influencer des décisions portant sur les enjeux liés à la politique culturelle.

37 LES ÉLUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL S'ENGAGENT À *assumer le leadership et la promotion de l'action montréalaise en développement culturel, tant dans leur arrondissement qu'à l'échelle de la Ville, ainsi qu'auprès de leurs homologues siégeant aux commissions scolaires, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à l'Assemblée nationale et à la Chambre des Communes.*

Pour mener à bien la mise en œuvre de *Montréal, métropole culturelle*, il est important qu'un événement annuel en facilite le suivi.

38 LE MAIRE DE MONTRÉAL S'ENGAGE À *inviter, une fois l'an, au Rendez-vous du Maire sur Montréal, métropole culturelle, tous les partenaires concernés afin de faire le point sur la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville.*

Lors de sa création en 2000, le législateur a prévu, à l'article 151.1, que la Communauté métropolitaine de Montréal avait le pouvoir de « prendre toute mesure visant à favoriser le développement artistique ou culturel sur son territoire ». À plus d'une reprise, notamment à l'occasion du colloque des maires, en octobre 2002, des élus se sont exprimés de manière positive à ce sujet. Toutefois, les contributions financières de la CMM ont été jusqu'ici limitées aux institutions liées à la culture scientifique.

Pour la Ville, il importe que la CMM reconnaisse également qu'elle porte une partie de la responsabilité du soutien financier aux grandes institutions culturelles, ainsi qu'aux grands festivals (voir sections 3.2 et 3.3).

39 LES ÉLUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL S'ENGAGENT À *convaincre leurs collègues de la CMM de consentir un soutien financier aux institutions cul-*

turelles et aux festivals qui ont une portée métropolitaine.

5.3 L'influence des milieux culturels

Le Sommet de Montréal a marqué une étape importante dans les relations de la Ville avec les milieux culturels. Pour la première fois avec autant de clarté, les représentants des milieux culturels ont eu voix au chapitre comme partenaires à part entière du développement de Montréal, aux côtés des leaders politiques, économiques et sociaux.

La Ville souhaite non seulement que ce partenariat se poursuive, mais aussi qu'il s'enrichisse. La culture est le cœur de Montréal et il est indispensable que ses représentants soient également au cœur des processus de développement. D'ailleurs, les milieux culturels se sont donnés un organisme représentatif, *Culture Montréal*, avec qui la Ville collabore étroitement et qui est maintenant reconnu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec comme «partenaire du développement culturel de la région de Montréal».

En plus de souhaiter entendre les voix des arts et de la culture dans les réunions déjà prévues - à l'Office de consultation publique de Montréal, aux commissions du Conseil - la politique de développement culturel prévoit également la création d'un mécanisme permanent de coopération (engagement #20) et d'un Conseil consultatif de la culture (engagement #36).

La Ville est consciente que les conditions d'exercice des disciplines artistiques et de l'ensemble des activités culturelles ne sont pas toujours optimales et qu'il faut travailler sans relâche à les améliorer. Financièrement parlant, dans leur écrasante majorité, les créateurs, artistes et artisans ne font pas partie des privilégiés de la société. Les Montréalais savent aussi que les artistes, notamment, consacrent déjà beaucoup de temps à des causes sociales et humanitaires fort variées.

Mais l'avenir de Montréal dépend largement du bagage culturel avec lequel chaque jeune se lance dans la vie; et nous partageons tous la conviction que, jeune ou moins jeune, personne ne doit être exclue. La Ville suggère à ses partenaires l'engagement suivant.

40 LES CRÉATEURS, ARTISTES, ARTISANS, ENTREPRENEURS ET AUTRES LEADERS CULTURELS MONTRÉALAIS S'ENGAGENT, EN PLUS DE CONTINUER À INCARNER, CHACUN À SA MANIÈRE, LE DYNAMISME CULTUREL DE MONTRÉAL, À appuyer et illustrer la fonction d'intégration sociale de la culture en participant au parrainage d'initiatives locales de valorisation de la culture.

5.4 La responsabilité des milieux d'affaires

Les milieux d'affaires ont une responsabilité majeure à assumer dans le développement culturel d'une métropole où ils sont établis et réalisent leurs activités.

Le financement public de la culture étant une nécessité, les milieux culturels ont besoin de l'appui des milieux d'affaires pour rappeler aux pouvoirs publics à quel point le soutien de l'État est essentiel, en plus d'être rentable, au plan social et économique.

Cette responsabilité comporte aussi, bien sûr, une dimension financière, qui s'est traditionnellement traduite par le mécénat et la commandite. Il est fortement souhaitable que ces formes de contribution se poursuivent et prennent de l'ampleur au cours des années.

La Ville suggère également aux employeurs d'intégrer la culture dans leurs politiques de valorisation des employés, par l'achat de billets à des spectacles ou à des expositions. Cette pratique aide les organismes culturels et les artistes à développer de nouveaux publics.

De nouvelles formes de contribution au développement culturel ont vu le jour ces dernières années et il est souhaitable qu'elles se répandent :

- le parrainage d'artistes ou de groupes d'artistes ;
- la mise en valeur – au titre du patrimoine, du design ou d'œuvres d'art – d'immeubles appartenant aux corporations privées ;
- l'aménagement d'espaces publics sur les terrains appartenant aux corporations privées ;
- l'intégration de fonctions culturelles à des projets de partenariat public-privé.

La Ville suggère l'engagement suivant.

4 LES MILIEUX D'AFFAIRES, CONSCIENTS QUE LA CULTURE EST LE MEILLEUR ATOUT DE MONTRÉAL, S'ENGAGENT À appuyer le principe du financement public des arts et de la culture, continuer à les soutenir par le mécénat et la commande et examiner de nouvelles formes d'investissement, qu'elles soient liées au développement des arts ou à l'embellissement du paysage urbain.

5.5 L'appui des employés de la Ville

La culture, composante essentielle du développement de Montréal, doit imprégner toutes les grandes politiques et stratégies de la Ville. La mobilisation des élus, indispensable pour atteindre les objectifs de développement culturel que s'est fixée la Ville, doit s'étendre à l'ensemble de la fonction publique municipale.

« Il faudrait que la politique culturelle de Montréal soit, à l'instar de celle de Barcelone, une politique fondatrice de l'action de la Ville, pour que la dimension culturelle soit obligatoirement prise en compte dans toutes les décisions stratégiques et dans l'action quotidienne de l'Hôtel de ville ».

Simon Brault, président de Culture Montréal, 30 mars 2004

Pour consolider le statut de Montréal comme métropole culturelle, il faut pouvoir compter sur la collaboration constante et le support indéfectible des cadres et des employés de la Ville, de même que sur l'intégration, la complémentarité et la cohérence des actions des services et des arrondissements, qui en font un tout. Pensons, par exemple :

- à l'équipe de direction de la Ville, qui envoie dans les arrondissements et les services un message clair en faveur de *Montréal, métropole culturelle* ;
- aux arrondissements, qui se donnent un plan d'action en arts et culture, pour rendre leur territoire respectif encore plus distinctif et attrayant ;
- aux services corporatifs, qui traduisent dans leurs politiques, programmes et projets les préoccupations, objectifs et engagements de *Montréal, métropole culturelle*.

Au-delà des politiques et des stratégies, la dimension culturelle doit se refléter dans la conception et la réalisation des grands projets d'aménagement et de développement entrepris par la Ville : récemment, un créateur en art visuel et des spécialistes en patrimoine et en design urbain ont été intégrés à l'équipe chargée de concevoir le nouvel échangeur des Pins-du Parc, afin d'assurer que ce carrefour non seulement soit plus fonctionnel, mais ajoute à la valeur esthétique et patrimoniale de son environnement.

L'échangeur situé entre l'autoroute 20 et l'aéroport constitue la principale porte d'entrée à Montréal pour les touristes et les visiteurs. Peut-on imaginer ne pas y intégrer un jour la dimension culturelle ? Il en va ainsi de plusieurs autres projets d'envergure, comme au boulevard Cavendish ou, à plus long terme, au Havre de Montréal.

Enfin, un grand nombre des interventions effectuées chaque jour dans chaque arrondissement procèdent d'une vision qui, selon le cas, incorpore ou pas un préjugé en faveur des arts et de la culture. Pensons à l'aménagement des espaces publics, aux fêtes de quartier, pour ne mentionner que ces exemples.

Dans cet esprit, les cadres et les employés de la Ville doivent se donner eux aussi un « réflexe culturel » pour mieux soutenir le leadership des élus municipaux dans la mise en œuvre de *Montréal, métropole culturelle*. En ce sens, cette mise en œuvre fera l'objet d'un rapport annuel, sous la responsabilité du directeur général.

42 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL S'ENGAGE, EN PRÉPARATION DU RENDEZ-VOUS DU MAIRE SUR MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE, À PRÉSENTER, UNE FOIS L'AN, UN RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE.

5.6 Le poids des gouvernements

Montréal est encore trop souvent considérée par les gouvernements supérieurs comme une grande ville parmi d'autres, voire une région administrative comme les autres. Or, il est primordial d'élaborer une vision du développement culturel de Montréal qui soit partagée à la fois par la Ville, la Communauté métropolitaine de Montréal et les gouvernements du Québec et du Canada.

En conséquence, la Ville de Montréal souhaite que ses partenaires gouvernementaux prennent l'engagement qui suit.

43 LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA S'ENGAGENT À contribuer ensemble, avec la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal, à la définition d'une vision concertée du développement culturel qui reconnaît le rôle crucial de Montréal en tant que métropole culturelle et à l'élaboration de la stratégie d'investissement qui en découle.

La Ville est consciente des difficultés structurelles que connaîtra de plus en plus le gouvernement du Québec et elle partage son analyse du déséquilibre fiscal entre le gouvernement du Canada et les provinces.

Par ailleurs, la Ville éprouve elle-même des difficultés financières importantes, qui sont également structurelles. Le gouvernement du Québec a pris, en matière de diversification de la fiscalité municipale, des engagements précis, réitérés par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Notons également que le gouvernement du Canada a fait connaître son intention d'apporter son aide à la diversification de la fiscalité des collectivités.

Il est clair que Montréal ne sera pas en mesure de relever les défis du nouveau siècle et, notamment, d'assumer ses responsabilités de métropole culturelle, en s'appuyant sur une fiscalité du siècle dernier. La diversification de ses sources de revenu est, pour la Ville, un enjeu vital.

Mais nous croyons qu'il faut aller plus loin, car le financement de la culture demeure un problème dominant.

Les grandes institutions culturelles ont eu à composer depuis 30 ans avec une baisse tendancielle de l'aide publique à leur fonctionnement, en raison de l'inflation. De plus, les entreprises, dans un contexte de mondialisation, resserrent également leurs contributions.

Les petites et moyennes compagnies, par leur créativité, leur audace, leur goût du risque, assument de facto la responsabilité de la fonction *recherche et développement* à l'intérieur de la chaîne culturelle. Ces PME de la culture jouissent souvent d'une importante reconnaissance, y compris, dans plusieurs cas, à l'échelle internationale. Malgré tout, leur financement demeure précaire et extrêmement dépendant des fonds publics car, en l'absence d'un véritable mécénat, les commandites privées sont peu adaptées aux formes artistiques qui ne rejoignent pas un vaste public.

Sollicités par d'innombrables causes, toutes plus importantes les unes que les autres, les citoyens et les entreprises ne versent au secteur culturel qu'environ 1% de l'ensemble de leurs contributions¹⁶.

Si c'est par la culture que Montréal se démarque le plus des autres grandes villes du continent, c'est également par elle que le Québec se définit comme société distincte en Amérique du Nord. Comme le Québec consacre déjà à la culture des sommes beaucoup plus élevées que n'importe quelle autre province canadienne, la Ville considère que le financement de la culture devra pouvoir compter, à l'avenir, sur une plus grande participation des citoyens et des entreprises.

De nouveaux mécanismes doivent être étudiés. Ils peuvent être de nature fiscale ou alors basés, par exemple, sur une forme d'appariement des dons. À cet égard, l'expérience du *Fonds de dotation pour les arts*, lancé en 1998 par le gouvernement de l'Ontario, semble être digne d'intérêt. Même si ce genre d'initiative relève d'abord de la responsabilité du gouvernement, la Ville souhaite s'y associer.

4 LA VILLE S'ENGAGE À demander au gouvernement du Québec d'encourager les citoyens et les entreprises, par des mécanismes appropriés, à investir davantage en matière culturelle.

5.7 La part des médias

Dans notre société, les médias sont de loin les diffuseurs culturels les plus puissants et, pour de nombreux citoyens, les seules sources d'information culturelle. Ils font déjà une large place à l'information sur les activités artistiques et culturelles.

Ils peuvent être également des acteurs importants quant à la valorisation de la culture et à la sensibilisation culturelle, mais aussi en ce qui concerne la réflexion sur les démarches novatrices, de même que sur la recherche culturelle, si importantes pour une métropole d'avant-garde.

C'est pourquoi Montréal, siège de plusieurs réseaux francophones de télévision, de radio et de presse écrite, et marché de toute une gamme des médias anglophones, souhaite mettre à profit cet atout dans un effort concerté de sensibilisation et d'incitation des citoyens à participer à l'activité culturelle. Il va de soi que, vu leur mission et leur marché, cet effort ne devrait pas se limiter aux citoyens montréalais, mais englober l'ensemble de leurs publics.

Ainsi, en dehors des périodes de grande écoute, des diffuseurs généralistes pourraient présenter des contenus culturels attrayants, visant des auditoires ciblés : personnes à la maison, enfants, adolescents.

4 LA VILLE S'ENGAGE À solliciter la collaboration des principaux médias montréalais, pour voir comment ils pourraient contribuer davantage à sensibiliser les citoyens et à les inciter à participer à l'activité culturelle.

¹⁶ Source : Conseil des arts du Canada et ministère du Patrimoine canadien : *Les donateurs aux organismes artistiques et culturels au Canada*, janvier 2004. Sur une somme globale de 4,9 milliards \$ en 2000, le secteur artistique et culturel en reçoit 47,9 millions \$ et se situe au onzième et dernier rang.

MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE

LISTE DES ENGAGEMENTS

- 1 *La Ville s'engage à mettre de l'avant un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, en vue d'atteindre rapidement la moyenne des dix plus grandes villes canadiennes. Elle les rendra aussi plus accessibles en ajoutant du personnel spécialisé, en augmentant les heures d'ouverture, en améliorant la médiation de la lecture ainsi que les services offerts aux enfants et aux moins de 17 ans, et en valorisant la connaissance et la cyberconnaissance.*
- 2 *La Ville s'engage à faire de l'année 2005 – année où Montréal a été désignée capitale mondiale du livre par l'UNESCO et année de l'inauguration de la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec – l'an 1 du plan de rattrapage et de mise à niveau du réseau des bibliothèques publiques de Montréal.*
- 3 *La Ville s'engage à revoir avec les commissions scolaires de son territoire les avenues de collaboration en vue d'optimiser les services culturels offerts aux jeunes dans les arrondissements et les écoles et, s'il y a lieu, de concevoir un plan conjoint visant à «raccrocher» certains jeunes à la vie de l'école et de leur communauté grâce, notamment, à des projets axés sur les arts et la culture.*
- 4 *La Ville s'engage à mettre en place un volet culturel dans le Programme de revitalisation urbaine intégrée, à favoriser l'accès à la pratique culturelle et artistique dans les projets issus de ce programme et à davantage prendre en compte la contribution de la culture au développement social de Montréal.*
- 5 *La Ville s'engage à poursuivre la démocratisation et la promotion des activités culturelles au sein de ses lieux de diffusion :*
 - a) *en appuyant en priorité le travail d'initiation et de sensibilisation à la richesse*
 - artistique présente et offerte dans les arrondissements auprès des clientèles plus sensibles, notamment les jeunes ;*
 - b) *en poursuivant l'effort de communication auprès des citoyens au sujet des activités culturelles présentées sur l'ensemble du territoire ;*
 - c) *en faisant mieux connaître les jeunes artistes professionnels et en appuyant la recherche artistique montréalaise.*
- 6 *La Ville s'engage à soutenir le loisir culturel et la pratique artistique amateur :*
 - a) *en encourageant fortement la contribution des artistes professionnels et autres experts reconnus à des projets réalisés avec les citoyens ;*
 - b) *en valorisant et privilégiant le partenariat entre les amateurs, les professionnels et les experts reconnus pour une mise en commun des ressources ;*
 - c) *en favorisant l'harmonisation, la complémentarité et la cohérence entre les divers acteurs culturels montréalais.*
- 7 *La Ville s'engage à convenir d'une entente de partenariat avec les musées montréalais qui mettra l'accent sur leur mandat de vulgarisation de la connaissance auprès des Montréalais, en particulier les jeunes.*
- 8 *La Ville s'engage à faire reconnaître Pointe-à-Callière comme un musée national.*
- 9 *La Ville s'engage à augmenter les ressources du Centre d'histoire de Montréal et du Musée de Lachine, pour leur permettre de s'acquitter mieux encore de leur mandat d'initiation et de vulgarisation, que ce soit en matière d'art, d'histoire ou de patrimoine.*

- 10 *La Ville s'engage à favoriser la mise en œuvre du Réseau Patrimoine Montréal, dont le principal mandat sera de faire connaître les intervenants en patrimoine et de promouvoir leurs activités. Dans ce but, le RPM réunira et mettra à contribution un grand nombre de ressources en vue de rejoindre efficacement le plus vaste public possible.*
- 11 *La Ville s'engage à appuyer la réalisation du projet de « vitrine culturelle », dans le Quartier des spectacles.*
- 12 *La Ville s'engage à recommander aux conseils d'arrondissements de mettre en œuvre un programme de reconnaissance culturelle.*
- 13 *La Ville s'engage à intégrer dans ses politiques et ses interventions en aménagement – dont le plan d'urbanisme – une préoccupation constante d'harmonie, de recherche de qualité, et de valorisation de la culture et du patrimoine.*
- 14 *La Ville s'engage à tracer, en collaboration avec les arrondissements, un plan global d'intervention en art public, qui inclura un programme d'intégration des arts à l'architecture, réservé à l'art public, pour tous les projets municipaux de construction. Un volet encouragera les entreprises à intégrer les œuvres d'art public – permanentes ou éphémères – à leurs projets immobiliers en profitant de l'expertise municipale en ce domaine.*
- 15 *La Ville s'engage à mieux intégrer le design à ses pratiques – qu'il s'agisse d'aménagement d'espaces publics, de construction, de réfection routière ou de mobilier urbain – tout en poursuivant son effort de promotion du design auprès de ses partenaires institutionnels ou privés.*
- 16 *La Ville s'engage à mettre en œuvre un plan d'intervention stratégique sur les pôles culturels, qui proposera les moyens de mettre en valeur les pôles existants, ainsi qu'un programme de développement de nouveaux pôles, en concertation avec chacun des arrondissements concernés.*
- 17 *La Ville s'engage à se doter d'une signalisation cohérente, mettant en réseau et donnant toute la visibilité requise aux institutions, équipements, événements, œuvres d'art public et autres témoins significatifs de la culture et du patrimoine montréalais.*
- 18 *La Ville confirme que le budget du Conseil des arts augmentera à 10 millions de dollars en 2005 et s'engage à poursuivre son effort par la suite, en tenant compte de la capacité financière très limitée que lui impose son cadre fiscal actuel.*
- 19 *La Ville s'engage à confirmer l'autonomie juridique du Conseil des arts de Montréal, liée aux responsabilités qui lui sont attribuées, soit le soutien à des organismes artistiques professionnels à but non lucratif, le soutien au développement disciplinaire et la reconnaissance de l'excellence.*
- 20 *La Ville s'engage à instituer un mécanisme administratif permanent de coopération entre les milieux culturels et les instances de la Ville afin de s'assurer que les sujets d'intérêt commun fassent l'objet d'échanges réguliers et d'un suivi approprié.*
- 21 *La Ville s'engage à favoriser le développement, avec ses partenaires – la CMM et les gouvernements du Québec et du Canada – d'une nouvelle approche de financement pour les grandes institutions culturelles montréalaises. Cette approche – définie avec la contribution du Conseil des arts de Montréal, devrait établir les paramètres de définition de ces institutions, en dresser la liste, établir le principe d'une contribution de la Ville, de la Communauté et des gouvernements et fixer la hauteur de chaque contribution.*
- 22 *La Ville s'engage à convenir avec les principaux intéressés – de concert avec la CMM et les partenaires gouvernementaux - d'un plan de développement à long terme des grands festivals montréalais.*

- 23 *La Ville – en étroite collaboration avec les arrondissements concernés – s’engage à se donner un plan d’action et des outils permettant d’intervenir pour consolider et développer les ateliers d’artistes et les ateliers-résidences, particulièrement dans les quartiers centraux, en favorisant notamment l’accès à la propriété pour les artistes.*
- 24 *La Ville s’engage à réaliser le projet de Place des festivals, au cœur du Quartier des spectacles et à construire un nouveau Planétarium à proximité du Biodôme.*
- 25 *La Ville s’engage à donner son appui au principe du financement public des industries culturelles, car celui-ci est indispensable au maintien des entreprises qui en font partie, vu la taille de notre marché.*
- 26 *La Ville s’engage à tracer, avec le milieu et ses partenaires du grand Montréal, un plan structuré et cohérent de développement de l’industrie du cinéma et de l’audiovisuel.*
- 27 *La Ville s’engage à faire de la réalisation du Quartier des spectacles une priorité stratégique. Ce secteur devra être aménagé dans une perspective de développement culturel et d’équilibre entre les fonctions et développé en vue d’en faire un lieu convivial pour les Montréalais et une destination culturelle internationale.*
- 28 *La Ville s’engage à appuyer les initiatives qui font en sorte que Montréal continue de se démarquer par sa créativité, par le risque artistique et par le caractère innovateur de sa production culturelle.*
- 29 *La Ville s’engage à contribuer à créer des conditions favorables à la consolidation et à l’essor de la cyberculture et à intégrer la cyberculture aux stratégies de promotion culturelle de Montréal.*
- 30 *La Ville s’engage à se donner une politique linguistique considérant Montréal comme une métropole culturelle dont la langue commune est le français, tout en s’assurant que les services municipaux à l’intention des citoyens anglophones soient rendus dans leur langue.*
- 31 *La Ville, consciente que l’inclusion est l’un des plus grands défis de Montréal, s’engage à promouvoir une approche plus englobante de l’interculturalisme, à la fois axée sur le partenariat avec des organismes culturels et davantage en appui aux arrondissements, premiers responsables des services culturels offerts aux citoyens. De plus, compte tenu de l’importance des enjeux liés au dialogue des cultures, la Ville poursuivra une réflexion à ce sujet, avec l’aide des citoyens et organismes culturels qui participeront à la consultation publique et en mobilisant ses propres instances administratives et consultatives.*
- 32 *La Ville s’engage à élaborer un programme d’aide financière aux événements culturels mettant en valeur la diversité ethnoculturelle montréalaise et le patrimoine et les traditions populaires des communautés ethnoculturelles.*
- 33 *La Ville s’engage à :*
- a) *soutenir l’accueil d’artistes, de productions et d’expositions identifiés aux différentes régions du Québec à travers les réseaux public et privé montréalais;*
 - b) *formaliser des mécanismes pour favoriser l’accueil des troupes et des artistes canadiens et étrangers;*

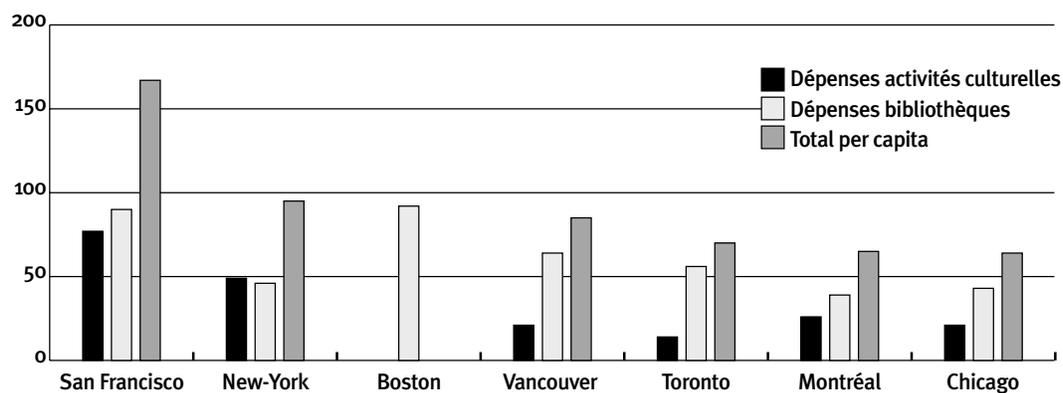
- c) *favoriser une plus grande ouverture des réseaux des bibliothèques et des lieux de diffusion municipaux aux artistes étrangers dans le cadre d'échanges internationaux.*
- 34 *La Ville s'engage à faire de la culture la signature de Montréal, en renforçant sa position de métropole culturelle, auprès de ses citoyens comme à l'échelle nationale et internationale, en misant, notamment, sur l'effervescence culturelle, sur la synergie entre savoir, culture et patrimoine et sur ses divers créneaux d'excellence.*
- 35 *La Ville s'engage à appuyer les gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que la Coalition pour la diversité culturelle, dans leurs interventions internationales, à promouvoir elle-même la diversité culturelle et à susciter l'appui des acteurs sociaux et de la population de Montréal à ce principe.*
- 36 *La Ville s'engage à créer un Conseil consultatif de la culture de Montréal et recommander à chaque arrondissement de se doter d'une instance consultative en matière culturelle, s'il n'en existe pas déjà une.*
- 37 *Les élus de la Ville de Montréal s'engagent à assumer le leadership et la promotion de l'action montréalaise en développement culturel, tant dans leur arrondissement qu'à l'échelle de la Ville, ainsi qu'auprès de leurs homologues siégeant aux commissions scolaires, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à l'Assemblée nationale et à la Chambre des Communes.*
- 38 *Le maire de Montréal s'engage à inviter, une fois l'an, au Rendez-vous du Maire sur Montréal, métropole culturelle, tous les partenaires concernés afin de faire le point sur la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville.*
- 39 *Les élus de la Ville de Montréal s'engagent à convaincre leurs collègues de la CMM de consentir un soutien financier aux institutions culturelles et aux festivals qui ont une portée métropolitaine.*
- 40 *Les créateurs, artistes, artisans, entrepreneurs et autres leaders culturels montréalais s'engagent, en plus de continuer à incarner, chacun à sa manière, le dynamisme culturel de Montréal, à appuyer et illustrer la fonction d'intégration sociale de la culture en participant au parrainage d'initiatives locales de valorisation de la culture.*
- 41 *Les milieux d'affaires, conscients que la culture est le meilleur atout de Montréal, s'engagent à appuyer le principe du financement public des arts et de la culture, continuer à les soutenir par le mécénat et la commandite et examiner de nouvelles formes d'investissement, qu'elles soient liées au développement des arts ou à l'embellissement du paysage urbain.*
- 42 *Le directeur général s'engage, en préparation du Rendez-vous du Maire sur Montréal, métropole culturelle, à présenter, une fois l'an, un rapport sur l'état d'avancement de Montréal, métropole culturelle.*
- 43 *Les gouvernements du Québec et du Canada s'engagent à contribuer ensemble, avec la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal, à la définition d'une vision concertée du développement culturel qui reconnaît le rôle crucial de Montréal en tant que métropole culturelle et à l'élaboration de la stratégie d'investissement qui en découle.*
- 44 *La Ville s'engage à demander au gouvernement du Québec d'encourager les citoyens et les entreprises, par des mécanismes appropriés, à investir davantage en matière culturelle.*
- 45 *La Ville s'engage à solliciter la collaboration des principaux médias montréalais, pour voir comment ils pourraient contribuer davantage à sensibiliser les citoyens et à les inciter à participer à l'activité culturelle.*

Comparaison des dépenses¹ per capita en activités culturelles et en bibliothèques publiques (en dollar canadien)

Grandes villes canadiennes et américaines - 2003

	Population	Dépenses activités culturelles	Dépenses bibliothèques	Total per capita
San Francisco ²	793 600	77	90	167
New-York ²	3 313 573	49	46	95
Boston	589 141	N.D.	92	-
Vancouver ²	568 442	21	64	85
Toronto ²	2 481 494	14	56	70
Montréal	1 862 608	26	39	65
Chicago ^{2 et 3}	2 896 016	21	43	64

Dépenses per capita



1 Les dépenses en activités culturelles excluent les frais de financement et les dépenses en bibliothèques excluent les dépenses d'investissement.

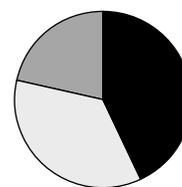
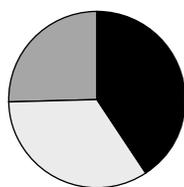
2 Source - *Toronto Culture Division* pour les activités culturelles.

3 Le per capita en activités culturelles pour Chicago est basé sur une moyenne des dépenses des années 2000 à 2003.

ANNEXE

Pourcentage des dépenses en développement culturel par rapport au budget global de la Ville ⁴

	Dépenses brutes		Dépenses nettes	
	\$	%	\$	%
Bibliothèques	72 M\$	1,73 %	64 M\$	1,53 %
Activités culturelles ⁵	60 M\$	1,44 %	53 M\$	1,27 %
Institutions scientifiques ⁶	45 M\$	1,09 %	32 M\$	0,76 %
Total	177 M\$	4,26 %	149 M\$	3,56 %



■ Bibliothèques □ Activités culturelles ■ Institutions scientifiques

⁴ Les données sont basées sur les résultats de l'année financière 2003 et incluent les dépenses de fonctionnement, les frais de financement et les dépenses d'investissement et excluent les imputations budgétaires reliées à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

⁵ Les dépenses brutes de 60 M\$ incluent des dépenses de fonctionnement de 45 M\$ (soutien muséal - 7,5 M\$, maisons de la culture et centres communautaires - 12 M\$, Conseil des arts de Montréal - 9 M\$ et autres - 16,5 M\$), des frais de financement de 5 M\$ et des dépenses d'investissement de 10 M\$.

⁶ Les dépenses brutes de 45 M\$ incluent les dépenses de fonctionnement de 42 M\$ en loisirs et culture, les frais de financement de 2 M\$ et les dépenses d'investissement de 1 M\$. Ce montant exclut les dépenses d'administration générale de 6 M\$ et le remboursement de la dette à long terme de 3 M\$.

NOTES

Montréal 

UN PROJET ISSU DU



SOMMET DE
MONTRÉAL

Numéro de dossier : 1040118001**Unité administrative responsable** Développement culturel et qualité du milieu de vie , Bureau de la directrice générale adjointe**Objet** Recevoir la proposition de politique de développement culturel et mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de tenir des audiences publiques sur la proposition**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

♦Commentaires

La consultation sur le projet de politique de développement culturel est attendue avec intérêt par les partenaires de la Ville. Le projet de politique a fait l'objet de travaux en collaboration avec les représentants des milieux culturels et des arrondissements tout au cours de sa formulation, ce qui situe d'emblée le processus suivi dans l'esprit du Sommet de Montréal

Numéro de certificat (ou note)**Responsable de l'intervention**
Pierre BÉLEC
Secrétaire du sommet de Montréal**Date:** 2004-09-10**Endossé par:**
Pierre BÉLEC
Chef de division
Sommet de Montréal**Date d'endossement:** 2004-09-10**Numéro de dossier :** 1040118001